Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office de planification et de développement du Québec

Rapport annuel 1989-1990

Québec

Le contenu de la présente publication a été rédigé par l'Office de planification et de développement du Québec.

NOTE : Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14406-X
ISSN : 0708-4536

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c-0-3, a.14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel de l'Office de planification de développement du Québec pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1990.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations de l'Office au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,
responsable du développement régional,

Yvon Picotte

Québec, décembre 1990

91-05438/

Monsieur Yvon Picotte
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, responsable du développement régional
200, chemin Sainte-Foy
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de l'Office de planification et de développement du Québec pour l'année financière 1989-1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général
de l'Office de planification et de développement du Québec,

Jacques Gagnon

Table des matières

Introduction 9

Chapitre I : Présentation de l'Office 13

Loi constitutive et mandats 13

Objectifs généraux 13

Organisation 13

Chapitre 2 : Activités des directions centrales 15

Direction de l'administration 15

Direction de la gestion des programmes 18

Direction de la concertation 20

Direction de l'Entente Canada-Québec 24

Direction des études et politiques régionales 25

Secrétariat et communications 28

Direction générale du développement des régions 29

Chapitre 3 : Activités des directions régionales 31

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine 31

Bas-Saint-Laurent 32

Saguenay — Lac-Saint-Jean 33

Québec 34

Chaudière-Appalaches 35

Mauricie — Bois-Francs 36

Estrie 37

Montréal 39

Laval 40

Laurentides 40

Lanaudière 42

Montérégie 43

Outaouais 45

Abitibi-Témiscamingue 46

Côte-Nord 47

Nord-du-Québec 49

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ 51

Introduction

Les fonctions majeures de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) gravitent autour de trois axes principaux, soit la coordination de l'action gouvernementale en région, la concertation des agents de développement socio-économique dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement et la planification de politiques gouvernementales régionales. Dans cette perspective, l'OPDQ agit comme interlocuteur gouvernemental dans le développement régional.

La ministre responsable du développement régional, de qui relève la responsabilité de l'OPDQ, assure également, sur le plan politique, la présidence du Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE). Toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire et au développement régional des ministères et organismes gouvernementaux sont adressées à ce comité du Conseil exécutif. Cette volonté du gouvernement du Québec d'inscrire les actions de l'OPDQ dans un processus décisionnel souple et efficace facilite d'autant l'ajustement des politiques gouvernementales en fonction de projets concrets sur le terrain et de priorités de développement qui tiennent compte des attentes des régions.

Les principales actions de l'Office

En 1989-1990, les actions de l'Office de planification et de développement du Québec ont consisté principalement dans la mise en oeuvre du Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP), ainsi que dans la tenue de deux conférences socio-économiques et de deux biennales.

Le Programme régional de création d'emplois permanents

Le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) vise le soutien à l'entrepreneurship et à la création d'entreprises. Il favorise la création d'emplois aux niveaux local et régional par l'octroi d'une aide financière sous forme de prêt. De plus, le programme prévoit des mesures concrètes et précises en faveur des jeunes entrepreneurs pour leur permettre de créer leur propre entreprise et de demeurer en région. Le taux de participation dans l'entreprise varie en fonction des particularités des régions.

C'est, entre autres, à la suite d'un colloque organisé conjointement par l'OPDQ et l'Université du Québec à Rimouski, tenu à Rimouski en 1987 et portant sur le financement du développement régional, que fut mise en relief la difficulté pour des entreprises en démarrage et en prédémarrage de trouver du capital de risque pour des projets requérant des sommes inférieures à 100 000 $. Dans cette optique, le PRÉCEP est un nouveau programme qui vient combler cette lacune et qui répond davantage aux réalités vécues dans chacune des régions du Québec. Il découle directement du Plan d'action en matière de développement régional.

Le Plan d'action en matière de développement régional

Ce plan d'action, rendu public en octobre 1988, définit essentiellement un cadre gouvernemental horizontal susceptible de mieux adapter l'action des ministères et organismes gouvernementaux aux préoccupations et au dynamisme des régions.

Le plan d'action repose essentiellement sur cinq volets, à savoir :

- la promotion de l'initiative individuelle et de l'entrepreneurship en mettant plus particulièrement l'accent sur l'aide au démarrage et au prédémarrage d'entreprises;
- l'amélioration des conditions d'éclosion et de développement d'entreprises innovatrices, plus particulièrement par la détermination et le soutien des créneaux d'excellence régionaux;
- la poursuite et le renforcement du partenariat entre le gouvernement et les régions institué par l'exercice des conférences socio-économiques en insistant sur des axes prioritaires définis dès le départ et sur la concrétisation des projets importants pour le développement des régions;
- la modulation des politiques et des programmes gouvernementaux aux caractéristiques particulières des régions;
- la mise en place d'une stratégie de relance pour les régions en difficulté par la conclusion de contrats de relance entre le gouvernement et les MRC ou les villes à économie simple désignées comme prioritaires.

L'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions

L'Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions, signée le 9 juin 1988, prévoit des engagements totalisant 820 M$, dont 380 M$ en provenance du gouvernement du Québec. Quant à son contenu, cette entente est plus que pertinente en regard de trois des cinq volets du plan d'action du

gouvernement du Québec, soit l'entrepreneurship et le démarrage d'entreprises, l'innovation et le développement technologique et le soutien des régions en difficulté.

À la suite de la signature de l'Entente, les ministres québécois susceptibles de participer à sa mise en oeuvre ont été invités à déterminer les éléments de programmation qui poursuivent les objectifs de l'Entente, soit par la mise en place de nouveaux programmes régionaux, soit par la bonification de certains programmes existants. En ce qui concerne les ministères et organismes du gouvernement du Québec engagés dans cette entente, plus de 30 programmes et projets ont déjà été approuvés et 5 sont en voie de l'être.

À ces programmes et projets, il faut ajouter l'appui financier substantiel accordé à deux projets d'infrastructures municipales reliés à l'établissement d'entreprises majeures : Donohue à Matane (24,5 M$ provenant du fédéral) et l'aluminerie Alouette à Sept-Îles (10,2 M$ versés en parts égales par Québec et Ottawa). Une aide financière de 250 000 $ a aussi été accordée à la Société d'exploration minière Mazarin inc. pour défrayer en partie la construction d'une route d'accès temporaire au dépôt de graphite du lac Knife situé au sud de Fermont.

Par ailleurs, des comités consultatifs ont été créés dans chacune des cinq régions de ressources. Ces comités sont formés de représentants des organismes régionaux de concertation et de développement et d'autres représentants des secteurs intéressés. Ils ont pour mandat de conseiller les ministres responsables de l'entente sur les points suivants :

— les orientations de développement proposées par les deux gouvernements pour chacune des régions de ressources;

— les modalités générales de fonctionnement des programmes découlant de la programmation agréée;

— les autres programmes et projets qu'il conviendra d'agréer ultérieurement en vertu de l'entente;

— le rapport annuel d'activités de l'entente.

Les conférences socio-économiques régionales

En 1989-1990, deux sommets socio-économiques ont été tenus dans les régions de la Mauricie — Bois-Francs (26 et 27 mai 1989) et de Chaudière-Appalaches (19 et 20 janvier 1990). Lors de ces sommets, le gouvernement du Québec et les intervenants du milieu se sont engagés dans la réalisation de projets de développement pour une somme totale de 216,4 M$. À la suite de ces événements, une des ententes-cadres a été signée et la deuxième est en voie de l'être par le gouvernement du Québec avec chacune des régions concernées. Deux conférences biennales ont été réalisées, l'une dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (9 février 1990) et l'autre dans la région de la Montérégie (23 février 1990).

Par ailleurs, la dynamique des conférences socio-économiques a été précisée dans le Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional, publié en 1988, notamment par :

— l'ajout d'une démarche visant la négociation d'axes prioritaires de développement avec chacune des régions, et cela au début du processus de concertation;

— la nécessité de mettre davantage l'accent sur la recherche de projets structurants pour les régions;

— l'introduction d'un programme de relance visant les milieux à économie simple de façon à les faire bénéficier d'une démarche spéciale en matière de développement;

— la volonté d'adapter davantage les modalités de mise en oeuvre de certains programmes aux particularités des régions et, pour ce faire, d'appliquer le principe de la modulation des interventions de gouvernement.

Colloque sur le développement technologique des régions

D'autres moyens sont également mis de l'avant pour stimuler le partenariat gouvernement-régions. Pour la première fois au Québec, l'OPDQ a entrepris en 1987 la tenue de colloques d'envergure provinciale sur les grandes préoccupations en matière de développement régional. Le premier de ces colloques, réunissant quelque 300 participants des secteurs privé et public et portant essentiellement sur le financement du développement régional, s'est tenu à l'Université du Québec à Rimouski en octobre 1987. Ce colloque a permis, à titre d'exemple, de mettre clairement en évidence la difficulté de trouver du capital de risque lors du démarrage ou du prédémarrage d'entreprises pour des projets requérant des sommes inférieures à 100 000 $.

Un deuxième colloque sur le thème du développement technologique des régions a été tenu les 10 et 11 mai 1989 à l'Université de Sherbrooke. Organisé conjointement avec l'Université de Sherbrooke, l'Association des commissaires industriels du Québec et l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement, ce colloque avait pour principal objectif d'évaluer les éléments du développement technologique les plus favorables au développement des régions du Québec. Un peu plus de 200 participants ont assisté à cet événement qui a démontré, notamment, l'importance d'établir un lien plus étroit entre la recherche-développement et les entreprises et sur l'opportunité de créer des antennes régionales pour favoriser le transfert technologique.

L'OPDQ prépare actuellement un troisième colloque sur le thème de la qualité de vie comme prérequis au développement régional, conjointement avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Ce colloque se tiendra les 18 et 19 octobre à Val-d'Or. Il vise notamment à discerner les interrelations entre la qualité de vie et le développement sociocommunautaire harmonieux, entre le mieux-être et la croissance économique à tout prix.

Les centres de création d'entreprises

Les centres de création d'entreprises, communément appelés motels industriels, jouent aussi un rôle de support très important auprès des entreprises naissantes. Par l'offre d'espaces locatifs à bas prix et de services administratifs et de consultation, les centres de création d'entreprises augmentent les chances de succès des promoteurs de PME. Plusieurs projets de cette nature sont déjà en marche et les municipalités constituent souvent un partenaire majeur dans ce contexte. Le Plan d'action en matière de développement régional veut renforcer le rôle joué par les municipalités et soutenir financièrement, après analyse, un certain nombre d'expériences.

La Fondation de l'entrepreneurship

Dans le Plan d'action en matière de développement régional, le gouvernement a clairement manifesté sa volonté de soutenir les efforts de la Fondation de l'entrepreneurship. Cet appui a pris la forme d'un programme d'aide à des initiatives en entrepreneurship. Conséquemment, l'OPDQ a accordé à la Fondation une subvention de 525 000 $ qui sera étalée sur six ans.

Le programme permettra d'appuyer financièrement des projets dans quatre créneaux précis :

- les actions innovatrices auprès des futurs et nouveaux entrepreneurs;
- le support à la concertation des intervenants en entrepreneurship;
- la diffusion d'informations et d'outils de formation;
- l'appui à des recherches particulières en entrepreneurship.

Le soutien des régions en difficulté

L'OPDQ poursuivra son soutien aux régions en difficulté, notamment dans le cadre du programme pour l'engagement d'un agent en milieu rural.

Par ailleurs, une quinzaine de MRC moins favorisées seront désignées, dans les régions dites centrales. Elles pourront alors profiter d'une aide financière substantielle dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions du Québec.

Les contrats de relance

En octobre 1989, le gouvernement annonçait la mise en place de dix expériences pilotes devant mener à la signature de contrats de relance avec cinq MRC et cinq municipalités à économie simple. Il s'agit des MRC Denis-Riverin, La Matapédia, La Haute Côte-Nord, Mékinac et Pontiac, et des villes de Témiscaming, Matagami, Mistassini-Dolbeau, Asbestos et Saint-Raymond de Portneuf. Ces contrats de relance seront donc mis de l'avant au cours de l'année.

Les antennes de développement technologique

Pour préciser ce que seront les antennes de développement technologique, un comité a été mis sur pied l'automne dernier. Ce comité est formé de représentants de l'OPDQ, du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, du Centre québécois d'informatisation de la production, du Centre de recherche industrielle du Québec, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, de l'Association des commissaires industriels du Québec et enfin de l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement du Québec. À la suite du rapport du comité, une décision sera prise au sujet de ces antennes technologiques.

Relations internationales

L'OPDQ a été l'hôte de la première rencontre annuelle OPDQ-DATAR en mai 1989. Les représentants de la DATAR en profitèrent pour assister aux délibérations du Sommet socio-économique de la région Mauricie — Bois-Francs, à Victoriaville. Les deux organismes en sont venus à une entente pour échanger de part et d'autre une personne-ressource pour une période d'une année à compter du mois d'août 1989.

En juin 1989, le président-directeur général participait, à Paris, à la première rencontre internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans le cadre des fêtes du bicentenaire de la Révolution française.

En janvier 1990, l'OPDQ était sollicité par le Conseil économique et social de la France afin d'organiser la deuxième rencontre internationale des dits organismes à Québec, en 1991. Avec l'assentiment de sa ministre responsable et de celui du ministre des Affaires internationales, l'OPDQ acceptait d'accueillir cette rencontre qui aura lieu en mai 1991.

En collaboration avec le Commissariat général au plan de la France, l'OPDQ a convenu d'organiser un séminaire international de planification à Montréal,

en 1992, dans le cadre des fêtes du 350e anniversaire de la fondation de Montréal. La DATAR participera également à la réalisation de ce projet.

Enfin, l'OPDQ a installé, en septembre 1989, un bureau à Bukavu, au Zaïre, afin de réaliser le schéma d'aménagement et de développement du Kivu, en collaboration avec le ministère des Affaires internationales. Il s'agit de l'exécution d'un mandat reçu de l'ACDI faisant suite à une demande d'aide technique de la part de la République du Zaïre. La durée de ce projet est évaluée à 30 mois.

Connaissance des régions

L'OPDQ, de par son mandat, offre également un soutien technique aux agents de développement socio-économique, notamment par la publication de bilans socio-économiques régionaux, de profils des régions du Québec, d'études de faisabilité et du contenu des ententes-cadres de développement. Ainsi, l'Office participe de manière très active à l'intensification des connaissances régionales souvent en collaboration avec les autres ministères.

En 1989-1990, l'Office, en plus de ses autres mandats, a assuré la publication de deux bilans socio-économiques (Saguenay — Lac-Saint-Jean et Estrie), de quatre ententes-cadres (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Mauricie — Bois-Francs) et de fiches d'information sur les seize régions administratives du Québec.

L'OPDQ poursuit donc son action en matière de développement régional et continue à consolider le partenariat déjà engagé avec les instances régionales.

Chapitre 1
Présentation de l'Office

Loi constitutive et mandats

L'Office de planification et de développement du Québec existe sous sa forme actuelle depuis 1969. Il a succédé à l'Office de planification du Québec, créé en 1968, et au Conseil d'orientation économique (1961-1968).

À sa création, l'OPDQ a reçu des mandats généraux contenus dans la Loi sur l'Office de planification et de développement du Québec (L.R.Q., c.O-3) et qui peuvent se résumer comme suit :

— préparer pour le compte du gouvernement des plans, des programmes et des projets d'aménagement du territoire et de développement socio-économique qui tiennent compte des particularités régionales et qui permettent une meilleure utilisation des ressources économiques et sociales;

— donner des avis au gouvernement sur les politiques et les programmes élaborés par les ministères, en vue d'en favoriser l'harmonisation;

— coordonner les recherches, études, enquêtes et inventaires qui sont faits par d'autres ministères et organismes du gouvernement et agir comme agent de liaison entre ces organismes lorsque la mise en oeuvre d'un projet intéresse plusieurs d'entre eux;

— administrer les fonds qui lui sont confiés en vue d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus dans sa loi et d'en disposer de la façon indiquée par le Conseil des ministres.

En plus de ces fonctions et pouvoirs, l'Office se voit confier les responsabilités suivantes :

— assurer la coordination et la responsabilité gouvernementale, ainsi que le suivi des conférences socio-économiques régionales;

— administrer le Fonds de développement régional (FDR) pour financer des projets de développement régional issus du milieu;

— administrer le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) et présider le comité directeur interministériel de ce programme;

— assurer un rôle-conseil auprès du ministre responsable du développement régional dans l'élaboration de politiques de développement régional.

Objectifs généraux

Depuis quelques années, le rôle de l'OPDQ est principalement consacré au développement des régions.

En fait, et répondant en cela à la volonté exprimée par le gouvernement du Québec, le développement des régions repose sur une responsabilité partagée entre les députés, les élus municipaux et les agents de développement socio-économique dans chacune des régions d'une part, et le gouvernement du Québec d'autre part. Dans ce contexte, par l'intermédiaire de ses directions régionales, l'OPDQ agit principalement comme interlocuteur gouvernemental dans la coordination des priorités de développement régional.

S'appuyant sur les demandes maintes fois exprimées par les divers intervenants en matière de développement, l'OPDQ vise surtout à :

— respecter et valoriser les particularités régionales;

— renforcer le dynamisme des institutions régionales et locales;

— assurer une présence plus dynamique des ministères et organismes gouvernementaux dans et pour les régions;

— établir une concertation permanente entre le gouvernement et les régions.

Les actions de l'OPDQ sont donc orientées en fonction de ces objectifs et il dispose, à cette fin, de deux programmes d'aide financière : le Fonds de développement régional (FDR) et le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP). La gestion régionalisée des programmes de l'Office fait appel à une coordination constante des ministères et organismes gouvernementaux dans chacune des régions, ce qui assure une vision d'ensemble de la dynamique du développement régional.

Organisation

L'Office, un organisme institué au ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c-0-3, art. 1), est sous la responsabilité du ministre responsable du développement régional et de l'application de la loi de l'Office déjà citée. Pour mener à bien ses mandats en matière de développement régional, l'OPDQ a procédé à des changements majeurs au sein de son organisation. C'est ainsi qu'il est maintenant doté d'une structure plus légère à Québec et qu'il a augmenté sensiblement ses effectifs dans ses bureaux régionaux.

Organigramme

Au cours de l'année 1986-1987, l'Office a modifié son Plan d'organisation administrative supérieure (POAS) et, après consultation auprès du Secrétariat du Conseil du trésor à l'automne de 1986, en a approuvé le contenu en février 1987.

De plus, en juillet 1987, avec la décision du Conseil des ministres d'intégrer les effectifs du Secrétariat des conférences socio-économiques à l'OPDQ, l'Office ajoutait à sa structure d'organisation une Direction de la concertation. Enfin, à la suite de la signature de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions, l'Office s'est doté d'une Direction de l'Entente Canada-Québec.

La Direction de l'Office se compose maintenant, en plus de sa présidence, de deux directions générales du développement (Est et Ouest), d'un secrétariat assumant également la responsabilité des communications, d'une direction de l'administration responsable des ressources humaines, financières et matérielles, d'une direction de la concertation, d'une direction de l'Entente Canada-Québec, d'une direction des études et politiques régionales et enfin d'une direction de la gestion des programmes.

Le Plan d'organisation administrative supérieure se complète avec seize directions régionales qui sont rattachées à l'une ou l'autre des deux directions générales du développement. Le schéma de l'organisation, placé en pages centrales, permet une meilleure compréhension de ses liens organisationnels.

Rôle de soutien

Le rôle de l'OPDQ vise à coordonner et à appuyer les initiatives des régions. En effet, l'Office définit ses orientations à partir du vécu quotidien des divers intervenants en région. Il établit donc des contacts permanents avec les agents et les organismes socio-économiques oeuvrant dans les régions du Québec.

De plus en plus, les agents de développement assument de nouvelles responsabilités dans tous les secteurs d'activités. En effet, les intervenants régionaux cherchent des solutions durables aux problèmes du chômage et exigent d'être eux-mêmes les promoteurs de leur développement. L'organisation de sommets ou de tables de concertation un peu partout sur le territoire québécois démontre d'ailleurs une volonté claire des régions de prendre en main leur propre développement.

La solidarité manifestée par l'ensemble des intervenants dans la préparation de ces sommets, les axes de développement dégagés et l'établissement d'un ordre de priorité commun de développement, sont autant d'éléments d'une véritable action concertée.

Chapitre 2
Activités des directions centrales

Direction de l'administration

La Direction de l'administration fournit à l'Office des services de conseil et de soutien technique sur le plan administratif dans les domaines des ressources humaines, matérielles, informatiques et financières. Elle élabore également les règles et les pratiques administratives. Cette direction comprenait, en 1989-1990, le Service des ressources humaines, le Service des ressources matérielles et informatiques et le Service des ressources financières.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines :

- voit au recrutement des ressources humaines compétentes;
- administre un fichier d'offres de services contenant environ 7 000 candidatures pour combler des emplois occasionnels;
- établit la classification du personnel selon les tâches accomplies;
- conseille et assiste les gestionnaires dans le recrutement et la gestion courante des effectifs;
- applique les conventions collectives, lois et règlements relatifs à la gestion des ressources humaines;
- informe le personnel sur le cheminement de carrière et fournit en conséquence le soutien nécessaire en vertu des réglementations;
- propose au personnel un plan de formation utile à la carrière et en accord avec les objectifs de l'OPDQ;
- réalise des activités de formation conformément aux orientations gouvernementales et ministérielles de développement des ressources humaines;
- répond aux demandes de formation du personnel afin d'acquérir des connaissances visant à répondre aux exigences actuelles et futures inhérentes à l'emploi ou dans le cadre d'un cheminement de carrière;
- offre un service d'aide, de référence et de suivi aux personnes aux prises avec un problème d'ordre personnel influant sur leur rendement au travail;
- réalise des activités de sensibilisation et de formation en vue d'augmenter la représentation des membres de groupes visés par les politiques d'égalité en emploi;
- vise l'augmentation du nombre de femmes dans les catégories d'emploi où elles sont sous-représentées en offrant des programmes de libération pour études avec traitement et un programme de relève féminine de gestion;
- organise annuellement une journée d'information destinée à l'ensemble du personnel féminin;
- collabore avec les organismes centraux et les autres ministères sur des questions touchant la gestion des ressources humaines.

Effectifs

À la fin de l'année budgétaire 1989-1990, les effectifs permanents de l'Office étaient de 138 postes, dont 2 postes vacants, répartis dans les régions du Québec de la façon suivante :

	Hors cadre	cadres	professionnels	fonctionnaires
Québec : siège social	1	13	23	23
Bas-Saint-Laurent	—	1	3	2
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	—	1	2	1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	—	1	2	1
Québec	—	1	5	1
Chaudière-Appalaches	—	1	2	1
Mauricie — Bois-Francs	—	1	2	1
Estrie	—	1	3	1
Montréal	—	2	6	5
Lanaudière	—	1	2	1
Laurentides	—	1	3	1
Montérégie	—	1	3	2
Outaouais	—	1*	3	1
Abitibi-Témiscamingue	—	1	2	2
Côte-Nord	—	1	3*	—
Nord-du-Québec	—	1	2	1
Total	1	29	66	44

* Un poste vacant à cette unité.

L'Office a eu recours aux services de 106 personnes occasionnelles à temps plein ou à temps partiel, notamment pour réaliser le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) qui a été remplacé en cours d'année par le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP), pour des surcroîts de travail, pour remplacer des personnes absentes et pour effectuer des études ou des projets particuliers. La répartition des effectifs occasionnels s'établit comme suit :

	Professionnels	Fonctionnaires
Québec : siège social	8	14
Bas-Saint-Laurent	3	2
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	5	1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	3	1
Québec	3	1
Chaudière-Appalaches	5	2
Mauricie — Bois-Francs	4	1
Estrie	2	3
Montréal	5	8
Laval	1	1
Lanaudière	2	3
Laurentides	2	2
Montérégie	4	2
Outaouais	2	2
Abitibi-Témiscamingue	2	2
Côte-Nord	5	5
Nord-du-Québec	—	—
Total	**56**	**50**

N.B. L'Office a également embauché 9 étudiantes et étudiants et 2 stagiaires.

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

Afin d'appliquer la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, le président-directeur général, par délégation du ministre, a la responsabilité de prendre les mesures pour assurer l'exécution des dispositions de la loi et de désigner les aires où il est interdit de fumer. À cet égard, le personnel de l'Office a été sensibilisé aux objectifs de la loi et une politique a été élaborée.

À cette fin, il est désormais interdit de fumer dans :

— les salles de réunion, d'entrevue ou de travail;

— les comptoirs destinés à des prestations de services où des personnes se présentent;

— les centres de documentation;

— les ascenseurs;

— les escaliers et les corridors;

— le magasin de fournitures de bureau;

— les salles de toilettes.

Les lieux protégés ont été désignés au moyen d'une affiche placée bien en vue et que nul ne doit enlever ou détériorer. À compter du 1er avril 1989, l'interdiction de fumer devait s'étendre à chacun des postes individuels de travail. Toutefois, en raison de problèmes concernant l'aménagement d'espaces pour les fumeurs, la politique a été mise à jour en novembre 1989 et cette interdiction a été retirée. Dorénavant, il appartient aux gestionnaires de voir à ce que les moyens soient mis en place afin de respecter les mesures énoncées dans la politique.

Service des ressources informatiques et matérielles

Le Service des ressources matérielles et informatiques a la responsabilité de fournir à l'ensemble des unités administratives de l'Office les biens et les services nécessaires à l'exécution de leurs mandats.

Ce service se divise en quatre sections, soit :

— les services auxiliaires, qui assurent les activités de messagerie, d'approvisionnement et d'aménagement;

— la cartographie, qui effectue divers travaux reliés à la réalisation d'études diverses;

— la documentation, qui assure la gestion des documents conformément à la réglementation existante, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur les archives;

— l'informatique-bureautique, qui assure l'implantation et le soutien technique de nouvelles technologies.

Au cours du dernier exercice, des projets d'aménagement importants ont été réalisés afin de donner suite au décret 2000-87 sur le limites territoriales des régions administratives du Québec, soit :

— l'implantation des directions régionales de Chaudière-Appalaches et de Laval;

— l'implantation d'un guichet unique au Îles-de-la-Madeleine.

De plus, en matière de bureautique, le Service a procédé à la réalisation de la phase II du plan triennal d'orientation de l'Office.

Le budget

En 1989-1990, le budget de l'Office de planification et de développement du Québec était de 69,0 M$.

Répartition du budget de l'OPDQ par programme et élément en milliers de dollars

	1989-1990	1988-1989
Programme 01	$	$
ADMINISTRATION ET CONCERTATION		
Ce programme vise à définir des politiques gouvernementales en matière de développement régional; il vise également à coordonner et à diriger les ressources essentielles à la gestion des programmes de l'OPDQ, tout en y associant les organismes consultatifs.		
Élément 1 — Direction et gestion	10 159,7	9 278,3
Élément 2 — Aide à la concertation	3 888,0	3 744,0
Total	**14 047,7**	**13 022,3**
Programme 02		
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL		
Ce programme vise à favoriser la concertation interministérielle et celle de divers agents économiques en vue de réaliser des interventions prioritaires de développement régional. Il vise également à favoriser la réalisation de projets générateurs d'emplois.		
Élément 1 — Fonds de développement régional	33 851,7	36 434,0[1]
Élément 2 — Provisions pour augmenter tout crédit	100,0	100,0
Élément 3 — Création d'emplois comunautaires	21 010,4	21 010,4
Total	**54 962,1**	**57 544,4**
Total des programmes 01 et 02	**69 009,8**	**70 566,7**

(1) Incluant 2,0 M$ pour crédits d'emploi aux Îles-de-la-Madeleines.

Service des ressources financières

Le Service des ressources financières assure le soutien requis pour l'ensemble des unités administratives de l'Office en matière de gestion financière et assiste les gestionnaires dans l'utilisation des crédits votés par l'Assemblée nationale. À ce titre, il :

— voit à la planification et à la coordination des activités relatives à l'élaboration et à la répartition du budget de l'Office et réalise des études et analyses concernant la situation budgétaire et les prévisions financières de l'organisme; il met sur pied les systèmes comptables en conformité avec les règlements et normes de gestion financière en vigueur;

— doit s'assurer de la conformité des engagements de crédits de l'Office en fonction des lois et règlements qui leur sont applicables; il assume aussi la production de rapports comptables, financiers et de gestion, et voit à leur diffusion;

— assure la conception, l'élaboration et le respect des procédures de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques reliés à la comptabilisation des engagements, paiements, revenus et recettes de l'Office; il propose un plan de gestion financière et en supervise l'application, le suivi et la mise à jour; il fournit également, sur demande, l'assistance technique en matière de comptabilité, de budget et de finance à certains organismes subventionnés. Dans le cadre de l'application du Plan de gestion financière, le Service a complété en 1989-1990 la décentralisation du système de gestion budgétaire et comptable du gouvernement (SYGBEC). Toutes les directions régionales ont la responsabilité de gérer leurs budgets à l'aide du système informatisé SYGBEC.

Le Service des ressources financières assume également la coordination et l'administration des fonds du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) ainsi que du Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP); il apporte l'expertise requise pour l'élaboration des mécanismes de gestion financière dans le cadre de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions.

Direction de la gestion des programmes

L'OPDQ administre des programmes d'intervention régionale, soit :

— le Fonds de développement régional (FDR);
  - l'aide aux projets d'investissement;
  - l'aide aux corporations de développement économique pour l'engagement d'une ressource professionnelle oeuvrant en milieu rural;

— le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC);

— le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP);

— les programmes d'aide à la concertation et à la mise au point de projets.

La Direction de la gestion des programmes a comme mandat de planifier et de coordonner la préparation de la programmation budgétaire, d'établir les mécanismes de gestion des programmes, de superviser l'autorisation des demandes d'affectation des crédits, d'élaborer les directives administratives concernant la gestion des projets et de mettre au point les programmes d'assistance financière afin de répondre aux objectifs de l'organisme. La Direction assiste le président de l'OPDQ en vue d'harmoniser la mise en application des différents programmes et de conseiller les divers agents chargés de répondre à la clientèle régionale qui bénéficie des subventions de l'OPDQ. Enfin, la Direction prépare des analyses concernant les prévisions d'engagement financier.

Le Fonds de développement régional (FDR)

Le FDR vise, dans une perspective de développement du potentiel régional, l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de projets d'investissement dans les régions. Les organismes publics tels que les municipalités, les municipalités régionales de comté et les corporations mandataires des municipalités sont admissibles à ce programme. Il s'adresse également aux organismes sans but lucratif qui présentent des projets axés sur le développement du potentiel des régions et qui apportent une preuve suffisante d'autofinancement de leurs opérations. La contribution financière de l'OPDQ est variable et tient compte de la capacité financière de l'organisme promoteur.

Par ailleurs, l'aide accordée aux corporations de développement économique permet d'engager une ressource professionnelle dont les mandats consistent à promouvoir et à assurer le développement économique des milieux ruraux. Les bureaux régionaux de l'OPDQ sont mandatés pour répondre à la clientèle visée par ces programmes et lui fournir l'information nécessaire à la préparation des projets. Ces programmes sont aussi associés à la réalisation de plusieurs projets découlant des décisions prises lors de la tenue des sommets socio-économiques régionaux.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le Fonds de développement régional a servi à financer des projets pour une somme de 26,5 M$.

Fonds de développement régional
Affectation des crédits en 1989-1990

Régions	Montant ($)
Bas-Saint-Laurent	3 441 351
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	4 243 046
Saguenay — Lac-Saint-Jean	1 126 348
Québec	2 068 005
Chaudière-Appalaches	1 260 646
Mauricie — Bois-Francs	3 458 878
Estrie	1 572 676
Montréal	685 000
Laurentides	824 749
Montérégie	1 751 785
Lanaudière	497 000
Outaouais	884 650
Abitibi-Témiscamingue	1 324 500
Côte-Nord	2 131 396
Nord-du-Québec	172 873
Non régionalisé	1 014 130
Total	**26 457 033**

Le Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

L'année financière 1989-1990 a été une année transitoire entre la fin des activités du PECEC et la mise en marche du PRÉCEP.

Le 23 août 1989, le Conseil des ministres a entériné la création d'un nouveau programme de soutien au démarrage d'entreprises, le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP). Le décret 57-90 du 17 janvier 1990 officialise le nouveau programme et abroge l'arrêté en conseil 3648-77 du 2 novembre 1977 qui instituait le PECEC. Enfin, le CT 172966 du 13 février 1990 définit les normes du PRÉCEP et détermine à l'article 31 des mesures transitoires concernant les demandes d'aide financière reçues dans le cadre du PECEC.

Ces mesures transitoires ont touché les dossiers n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision ainsi que toutes les demandes déposées entre le 27 octobre 1988 et le 13 février 1990. Ces mesures consistaient à traiter une demande selon les modalités du nouveau programme.

Dans ce contexte, les opérations du PECEC ne se sont pas déroulées normalement et les résultats du programme pour l'année financière 1989-1990 en ont été amoindris.

Au cours du dernier exercice financier, le PECEC a contribué à la création de 350 emplois par sa participation à 34 projets d'investissements. Il a accordé plus de 3,8 M$ en subventions associés à des investissements totalisant plus de 24 M$, contribuant ainsi à 16 % du financement des projets.

Direction de la concertation

La Direction de la concertation a pour mandat général d'apporter un soutien technique et ad-administratif à l'Office en matière de concertation régionale.

Les mandats de la Direction consistent à :

— déterminer les conditions devant favoriser une meilleure concertation en région et entre les différentes régions et le gouvernement du Québec, en vue de maximiser les effets des politiques de développement régional;

Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)
Sommaire des sources de financement par région
(novembre 1977 au 31 mars 1990)

Région administrative	Nombre de projets	Emplois permanents prévus	Subventions PECEC approuvées $	Contributions financières fédérales $	Contributions financières provinciales SDI et autres $	Mise de fonds des promoteurs $	Institutions prêteuses et autres $	Investissement total $	Financement PECEC %
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	232	1 820	13 775 030	5 961 161	1 930 324	18 618 948	42 122 191	82 497 654	16,7
Saguenay — Lac-Saint-Jean	197	1 546	9 808 618	5 189 165	3 230 038	14 860 670	39 617 751	72 706 242	13,4
Québec	453	4 324	26 786 048	11 061 527	3 698 701	36 475 607	75 037 054	153 058 937	17,5
Mauricie — Bois-Francs	234	2 807	17 147 704	12 212 222	2 783 000	24 456 729	67 500 313	124 100 768	13,8
Estrie	238	1 988	11 432 439	9 018 045	2 313 790	13 951 781	34 307 865	71 013 920	16,0
Montréal	537	6 361	34 475 807	9 116 689	5 151 858	43 308 884	123 807 091	215 860 329	15,9
Laurentides et Lanaudière	392	3 862	26 669 672	6 311 250	4 169 319	35 668 729	70 684 432	143 503 402	18,5
Montérégie	286	2 432	19 839 696	6 328 314	3 687 927	25 753 995	61 431 252	117 040 284	16,9
Outaouais	106	914	6 300 348	1 685 121	205 350	5 767 804	12 899 825	26 858 448	23,4
Abitibi-Témiscamingue	164	978	8 803 067	3 922 061	1 169 940	11 973 505	23 258 908	49 127 481	17,9
Côte-Nord	325	1 961	17 850 040	6 996 017	4 543 560	24 470 436	47 358 157	101 218 210	17,6
Nord-du-Québec	18	108	986 341	1 783 716	—	2 520 230	1 070 000	6 360 287	15,5
Total	**3 182**	**29 101**	**193 874 810**	**79 585 288**	**32 883 707**	**257 827 318**	**599 094 839**	**1 163 265 962**	**16,6**

Toutefois, les résultats globaux pour les treize années qu'a duré le programme sont significatifs. De novembre 1977 au 31 mars 1990, le PECEC a contribué à la création de 29 101 emplois par sa participation à 3 182 projets d'investissements. Près de 194 M$ ont été versés à titre de subventions, associés à des investissements de près de 1,2 milliard de dollars, représentant ainsi 16,6 % du financement des projets.

Le tableau ci-joint résume les résultats du PECEC pour chacune des régions.

— apporter un soutien général à la préparation et à la tenue des conférences socio-économiques régionales, y compris les conférences biennales; fournir, entre autres, l'expertise technique nécessaire à la formation des comités d'orientation, à l'élaboration des documents de réflexion, à la planification du déroulement des délibérations, aux communications et à l'organisation logistique;

— assurer la coordination interministérielle nécessaire à la préparation et au suivi des engagements gouvernementaux;

- mettre à contribution les autres directions de l'Office et les organismes régionaux de concertation et de développement afin d'assurer le suivi des conférences socio-économiques et la réalisation des ententes-cadres de développement;
- négocier les règles qui régissent les relations entre l'Office et l'ensemble des organismes régionaux de concertation et de développement; préparer, pour signature, les protocoles d'entente entre l'Office et ces organismes et administrer les programmes d'aide financière à la concertation;
- assurer, pour le compte de l'OPDQ, le secrétariat de la table de travail OPDQ - AQORCD;
- réaliser toute autre activité de concertation confiée par le gouvernement du Québec à l'Office.

Les éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale

Les principaux éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation régionale sont contenus dans la décision du Conseil des ministres portant sur les conférences socio-économiques régionales. Ces éléments sont :

- la généralisation et le caractère de permanence des conférences socio-économiques régionales : une conférence a lieu dans chacune des régions du Québec tous les cinq ans et une biennale est tenue entre chaque conférence. Cela signifie donc que six ou sept activités de concertation sont généralement réalisées chaque année;
- la signature d'une entente-cadre de développement entre le gouvernement et la région au terme de chaque conférence et la tenue d'une biennale pour faire le point sur l'entente;
- une participation accrue des députés et des élus municipaux, conformément aux exigences de la décision ministérielle. Les députés sont maintenant associés à toutes les phases de la conférence, aux délibérations du sommet et au suivi des engagements retenus. De plus, un représentant de l'opposition officielle participe aux travaux de préparation de la conférence et aux délibérations du sommet. Enfin, des efforts ont été faits afin que les élus municipaux soient davantage représentés et qu'il y ait un meilleur équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural;
- l'établissement d'un partenariat gouvernement-région : une nouvelle structure de concertation régionale dans chacune des régions du Québec est étroitement associée à toutes les étapes de la démarche de concertation. La décision gouvernementale établit de plus les critères de financement de ce nouvel organisme régional de concertation et de développement.

D'autres éléments de la politique gouvernementale en matière de concertation sont contenus dans le Plan d'action en matière de développement régional publié en 1988. Ces éléments sont :

- l'ajout d'une démarche visant la négociation d'axes prioritaires de développement avec chacune des régions, et cela au début du processus de concertation;
- la nécessité de mettre davantage l'accent sur la recherche de projets structurants pour les régions;
- l'introduction d'un programme de relance visant les milieux à économie simple de façon à les faire bénéficier d'une démarche *ad hoc* en matière de développement;
- une volonté d'adapter davantage les modalités de mise en oeuvre de certains programmes aux particularités des régions et, pour ce faire, d'appliquer le principe de la modulation des interventions du gouvernement.

La responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales

Le Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE), présidé par la ministre responsable du développement régional, assume la responsabilité politique des conférences socio-économiques régionales. Pour les fins de ce mandat, en plus du ministre de l'Industrie et du Commerce, le COMPADRE s'adjoint la participation des ministres plus directement concernés par la problématique d'une région.

Par ailleurs, la responsabilité ministérielle de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la signature des ententes-cadres de développement avec les régions et de la tenue des biennales a été confiée à la ministre responsable du développement régional, assistée dans cette tâche du ministre délégué au développement régional.

Le ministre responsable de la région, quant à lui, est chargé de la coordination des activités de la députation régionale et des relations avec le gouvernement. Il partage de plus la responsabilité du suivi de l'entente-cadre de développement avec le ministre délégué au développement régional en participant au Comité directeur de l'entente-cadre signée avec la région.

La responsabilité administrative des conférences socio-économiques régionales

La responsabilité administrative des conférences socio-économiques régionales a été confiée à l'OPDQ, à savoir, entre autres :

- le soutien technique à l'organisation des conférence;

- la coordination de la préparation des engagements gouvernementaux et la responsabilité administrative de la signature des ententes-cadres de développement et la tenue des biennales;
- la responsabilité de la mise en place et du soutien financier des organismes régionaux de concertation et de développement;
- l'évaluation des résultats obtenus;
- la coordination administrative du suivi des engagements gouvernementaux, la mise à jour et l'évaluation des projets de développement.

Les organismes régionaux de concertation et de développement

Outre qu'il assume sur le plan administratif les responsabilités qui lui sont confiées par la ministre responsable du développement régional en rapport avec la réalisation des conférences socio-économiques régionales et la signature des ententes-cadres, l'Office a pour mandat de soutenir l'action des organismes régionaux de concertation et de développement (ORCD) oeuvrant dans l'ensemble des régions du Québec. Ces organismes regroupent les principaux intervenants régionaux provenant de divers secteurs d'activités (municipalités, commissions scolaires, associations patronales et syndicales, entreprises, organismes de développement, etc.).

Les relations entre ces organismes et l'Office sont régies par des protocoles d'entente d'une durée de trois ans.

L'Office accorde à chacun une aide financière (de 270 000 $ en 1989-1990, indexable annuellement) à titre de budget de fonctionnement ainsi qu'une subvention supplémentaire de 100 000 $ l'année de la tenue d'un sommet.

Le CT du 7 mars 1989 autorise aussi l'OPDQ à verser 50 000 $ annuellement à chacune des régions pour permettre la mise au point de projets structurants en vue du sommet ou de la biennale. L'année de la tenue du sommet ou de la biennale, ce montant peut atteindre 75 000 $ pour une région. Cela veut dire environ 0,9 M$ par année de subventions additionnelles. En 1989-1990, le montant déboursé pour ce programme a été de près de 1,0 M$.

Avec la signature des nouveaux protocoles d'entente, les organismes régionaux de concertation et de développement sont, notamment, amenés à :

- assurer, pour le compte des intervenants régionaux, les travaux reliés à la réalisation et au suivi des conférences socio-économiques régionales et des biennales; à cet égard, dans le cadre d'un programme quadriennal, ils doivent, en s'associant avec l'ensemble des partenaires du milieu, proposer des axes de développement et négocier avec le gouvernement les projets qui seront retenus à chacune des ententes-cadres de développement;
- promouvoir les aspirations régionales, défendre les intérêts des régions et agir comme organismes de soutien dans la mise en oeuvre de projets innovateurs; à cette fin, produire des avis, réaliser des études, faire des représentations sur des dossiers à caractère ponctuel, organiser des colloques ou toute autre forme de concertation et d'animation du milieu;
- administrer le nouveau programme d'aide à la mise au point de projets.

Le tableau suivant présente les subventions versées en 1989-1990 aux organismes régionaux de concertation et de développement.

Subventions aux organismes régionaux de concertation

Organisme régional de concertation	Subentions de fonctionnement	Conférence	Mise au point de projets	Total
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	270 000		38 754	308 754
Bas-Saint-Laurent	270 000		48 348	318 348
Saguenay — Lac-Saint-Jean	270 000		75 000	345 000
Québec	270 000		50 000	320 000
Chaudière-Appalaches	270 000		73 686	343 686
Mauricie-Bois-Francs	270 000		75 000	345 000
Estrie	270 000		45 900	315 900
Montréal*				
Laurentides	270 000		125 000***	395 000
Montérégie	270 000		75 000	345 000
Lanaudière	270 000		75 000	345 000
Outaouais	270 000		125 000***	395 000
Abitibi-Témiscamingue	270 000		75 000	345 000
Côte-Nord	270 000		50 000	320 000
Nord-du-Québec	270 000	100 000	50 000	420 000
AQORCD**	108 000			108 000
Total	**3 888 000**	**100 000**	**981 688**	**4 969 688**

* Excluant les régions de Montréal et Laval pour la tenue d'un sommet.
** Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement.
*** Ces deux organismes ont reçu à la fois la subvention 1988-1989 et la subvention 1989-1990 au cours du présent exercice.

Les principales activités en 1989-1990

Les conférences socio-économiques

En 1989-1990 deux sommets socio-économiques ont été tenus dans autant de régions administratives, soit en Mauricie — Bois-Francs les 26 et 27 mai 1989 et dans Chaudière-Appalaches les 19 et 20 janvier 1990. Dans chacun des cas, une entente-cadre a été signée ou est en voie de l'être, et les engagements peuvent se résumer ainsi :

Mauricie — Bois-Francs
(entente-cadre signée)

Lors de ce sommet, 92 projets et 19 recommandations ont été présentés. Soixante-six d'entre eux ont fait l'objet d'un engagement financier pour un total de 104 439 177 $ répartis ainsi :

Gouvernement du Québec	50 371 965 $
OPDQ	12 606 050 $
Milieu	31 498 612 $
Autre (gouvernement fédéral)	9 962 550 $
Total :	104 439 177 $

Chaudière-Appalaches
(entente non encore signée)

Lors de ce sommet, 111 projets ont été soumis. Quatre-vingt-trois d'entre eux ont fait l'objet d'engagements financiers totalisant 124 666 100 $ répartis ainsi (chiffres non définitifs) :

Gouvernement du Québec	85 341 400 $
Milieu	36 575 900 $
Autre (gouvernement fédéral)	2 748 800 $
Total	124 666 100 $

Les engagements pris par l'OPDQ totalisent plus de 9 M$.

Les conférences biennales

Tel que prévu, deux conférences biennales ont été tenues dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Montérégie. Les résultats de ces biennales peuvent se résumer ainsi :

Abitibi-Témiscamingue

La Biennale a eu lieu le 9 février 1990. On y a présenté 71 projets. Quarante et une des propositions soumises ont donné lieu à des engagements financiers totalisant 7,3 M$ répartis ainsi :

Gouvernement du Québec	2 630 500 $
OPDQ	1 638 700 $
Milieu	2 386 600 $
Autre (gouvernement fédéral)	640 000 $
Total	7 295 800 $

Montérégie

Le 23 février 1990 a eu lieu la Biennale de la Montérégie. On y a étudié 44 propositions qui ont donné lieu à des interventions financières totalisant 14 133 425 $. Ces engagements peuvent être ventilés de la façon suivante :

Gouvernement du Québec	6 045 550 $
OPDQ	1 035 912 $
Milieu	3 051 963 $
Autre (gouvernement fédéral)	4 000 000 $
Total	14 133 425 $

La coordination interministérielle

Outre les travaux de coordination concernant les sommets et les bien-ac-nales, le Comité interministériel de concertation, où siègent dix-neuf représentants, a poursuivi ses travaux de coordination du suivi du dossier de la régionalisation des activités des différents ministères et organismes.

Le Comité a préparé un rapport-bilan visant à faire le point sur l'état d'avancement des mesures contenues dans les différents plans de régionalisation élaborés par les ministères concernés et soumis au COMPADRE. C'est ce même comité qui assure la coordination administrative de la préparation des engagements que le gouvernement prend lors des sommets et des biennales des conférences socio-économiques.

Activités en préparation

En matière de concertation, en plus du Sommet de Lanaudière, devant être tenu les 6 et 7 avril 1990, une conférence régionale est prévue au Saguenay — Lac-Saint-Jean et trois biennales sont en préparation, soit en Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent.

Par ailleurs, la Direction a été associée au Secrétariat à l'aménagement, au développement régional et à l'environnement pour réaliser une étude sur le développement de la concertation régionale. Cette étude devrait permettre de dégager des éléments de réorientation du processus de concertation en région, de la prise de décision et du suivi des engagements.

Il s'agit non seulement de dresser un bilan mais également de dégager des avenues pour apporter des améliorations qui sont rendues nécessaires au terme d'une première génération de conférences réalisées dans les régions du Québec.

Direction de l'Entente Canada-Québec

La Direction de l'Entente Canada-Québec assure le secrétariat québécois de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec. Cette entente, signée en juin 1988, comporte une enveloppe globale de 820 M$ dont 380 M$ en provenance du gouvernement québécois. L'Entente respecte les objectifs essentiels et les axes d'intervention que le Québec a mis de l'avant dans son Plan d'action en matière de développement régional, notamment par une aide particulière destinée principalement aux entreprises dans les régions centrales et par la mise sur pied de cinq programmes cadres pour les régions de ressources.

En 1989-1990, la Direction a consacré l'essentiel de ses activités à collaborer à l'élaboration de programmes par les ministères sectoriels québécois. Ainsi, les programmations québécoises concertées, complémentaires ou conjointes suivantes ont été approuvées par le Comité de gestion de l'Entente :

- Programme complémentaire de réseaux d'essai en agriculture du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- Programme complémentaire de stage de formation agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- Programme complémentaire de support au développement de prototypes industriels de produits alimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- Programme complémentaire d'aide à la récupération et au traitement des coproduits des entreprises de transformation agro-alimentaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- Programme concerté d'aide au développement d'attraits et d'infrastructures à caractère public ou non lucratif du ministère du Tourisme;
- Programme concerté d'aide à l'investissement dans les pourvoiries de chasse et de pêche du ministère du Tourisme;
- Programme conjoint de développement économique du saumon du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de l'Office de planification et de développement du Québec et de IST Canada;

- Programme conjoint de soutien aux infrastructures d'accueil des entreprises du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie du Québec et de IST Canada;
- Programme concerté d'adaptation industrielle du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie;
- Programme complémentaire d'aide à l'innovation, au design industriel et au développement technologique du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie;
- Projet conjoint d'infrastructures industrielles à Sept-Îles (Alouette) du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et de IST Canada;
- Programme concerté PRÉCEP de l'Office de planification et de développement du Québec;
- Programme conjoint de soutien aux équipements régionaux majeurs de l'OPDQ et de IST Canada;
- Projets d'études :
  - Lac Kénogami;
  - Système d'information de gestion;
  - Bilan de l'activité scientifique et technologique de la région de Montréal;
  - Institut de génie maritime dans l'Est-du-Québec;
- Projet concerté de route d'accès au lac Knife du ministère de l'Énergie et des Ressources;
- Projets relatifs aux axes de développement de Montréal :
  - Étude de stratégie en aéronautique;
  - Étude de stratégie pour l'industrie du génie conseil au Québec;
  - Parc de haute technologie;
  - École nationale du Cirque;
  - Étude de faisabilité - Vieux-Port de Montréal;
  - Étude de faisabilité d'un Centre international de conférences de Montréal.

Du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, la Direction a assuré le secrétariat québécois de 6 réunions du Comité de gestion, de 5 réunions du Sous-comité de gestion des régions centrales, de 7 réunions du Sous-comité de gestion des régions de ressources et de 28 réunions des cinq comités consultatifs des régions de ressources.

Direction des études et politiques régionales

Les travaux menés par la Direction des études et politiques régionales s'inscrivent dans le mandat confié à l'OPDQ de planifier le développement régional au Québec et répondent aussi à des besoins à court terme. Ils portent autant sur une connaissance plus approfondie des régions et sur l'évaluation des effets de certaines interventions que sur l'exploration de nouvelles avenues de développement régional et sur la mise au point de nouveaux moyens de soutenir les milieux régionaux.

Les dossiers courants

Outre les avis qu'elle a été appelée à fournir régulièrement sur divers aspects de la conjoncture socio-économique, la Direction des études et politiques régionales a amorcé ou poursuivi divers travaux destinés à parfaire la connaissance des régions. Elle a aussi contribué à améliorer les mécanismes d'aide au développement régional : mise à jour continue d'un ensemble de statistiques socio-économiques sur les régions, contribution à l'Entente Canada-Québec sur le développement régional, préparation de divers devis et supervision de recherches sur les échanges Montréal-région et sur l'adaptation de certaines régions au libre-échange Canada — États-Unis. S'ajoutent aussi des dossiers portant sur des sujets aussi variés que la formation de la main-d'oeuvre, les schémas d'aménagement des MRC comme outils de développement régional, le rôle du secteur récréo-touristique dans le développement touristique ou la dynamique des villes moyennes au Québec.

Enfin, certains dossiers touchant les centres de création d'entreprises et le développement technologique des régions sont arrivés à terme en ce qui concerne la DEP et sont rendus à l'étape de la mise en oeuvre.

Le Plan d'action du gouvernement en matière de développement régional

La Direction des études et politiques régionales a suivi de près la mise en oeuvre des cinq volets de l'actuel Plan d'action du gouvernement en matière de développement régional : entrepreneurship et démarrage d'entreprises, innovation technologique, ententes-cadres gouvernement-régions, modulation de politiques et de programmes et soutien aux régions en difficulté. La DEP a collaboré à la formulation des politiques découlant du Plan d'action tout en informant la direction générale de l'OPDQ de son état de réalisation. Dans ce cadre, elle a participé de façon importante aux démarches qui ont mené à la mise sur pied d'un programme d'appui à l'entrepreneurship par la Fondation de l'entrepreneurship.

Elle a aussi procédé, en collaboration avec les directions régionales, à une évaluation des programmes de subventions de l'OPDQ destinées aux entreprises ainsi qu'à la préparation des contrats de relance, à titre expérimental, avec quelques MRC et milieux en difficulté. La DEP a participé également à la

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec

Organisation administrative supérieure

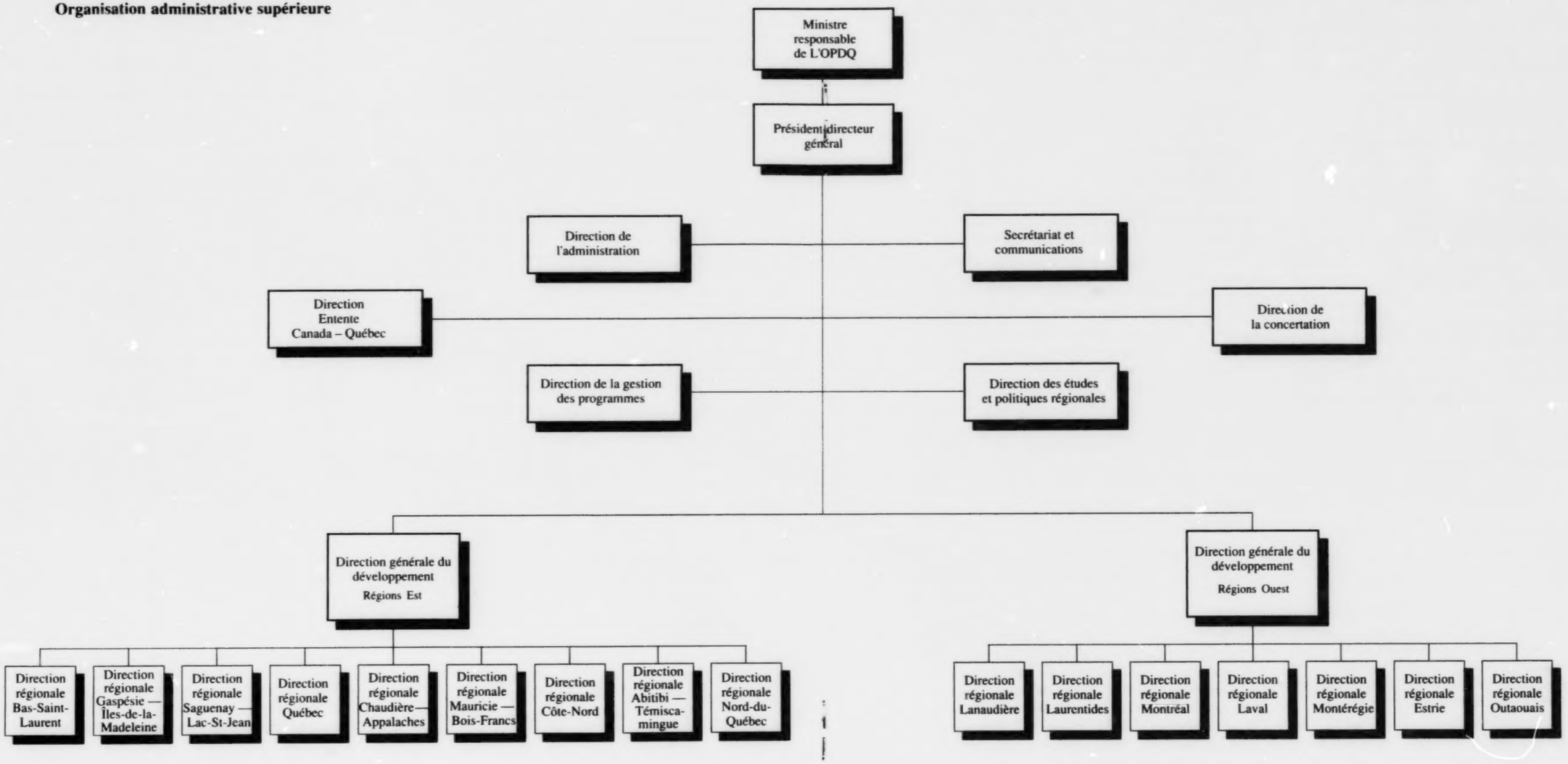

préparation de la politique de l'OPDQ en matière de développement technologique des régions du Québec qui devrait se traduire par l'établissement, à titre expérimental, d'antennes régionales et à l'engagement d'agents de développement technologique. Enfin, des démarches ont été entreprises avec certains ministères pour tenter de cerner les aspects de leurs programmes qui sont susceptibles d'être modulés de façon à ce qu'ils soient mieux adaptés aux réalités régionales.

La planification à moyen terme : Horizon 93

Ce dossier de planification amorcé en janvier 1989 a réellement pris son envol au cours de l'année 1989-1990. Il consiste à examiner certaines tendances déjà significatives dans les régions et à évaluer l'importance qu'elles prendront au cours des années 1990 (1993-1998). Des indications sur des thèmes comme la qualité de vie, la tertiarisation ou la régionalisation de l'immigration, par exemple, permettent déjà de situer certaines régions et de jeter les bases de politiques futures.

Le contenu des neuf éléments de ce dossier, dont certains sont traités en collaboration avec les régions, de même que les étapes de la démarche ont été précisés. Horizon 93, noyau de la réflexion de l'OPDQ sur le développement à moyen terme des régions du Québec, servira à établir les bases du prochain plan d'action du gouvernement en ce domaine.

Secrétariat et communications

Rôle du Secrétariat

Le Secrétariat de l'OPDQ assure le soutien de la régie interne de l'Office et le suivi de ses décisions. Il coordonne les relations interministérielles de l'organisme et est chargé des relations publiques avec ses différentes clientèles. Le secrétaire de l'Office assume également la responsabilité du Service des communications. Il est aussi responsable de l'accès à l'information dans l'organisme; ce mandat lui est confié en regard de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

De plus, le Secrétariat joue un rôle important dans l'organisation et la tenue d'activités de relations internationales, telles que des rencontres avec des délégations extérieures, et plus particulièrement avec la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et avec le Commissariat général au Plan de la France. De plus, il est responsable de l'application de la loi sur la langue française dans l'organisme. Enfin, le Secrétariat assure la coordination d'événements ou de projets tels que les colloques sur le développement régional, l'élaboration du schéma d'aménagement du Kivu au Zaïre, etc.

Activités du Service des communications

Sous la responsabilité du secrétaire de l'Office, le Service des communications a eu pour principales préoccupations, en cours d'année, de promouvoir les activités de l'OPDQ découlant du Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional et d'assurer la visibilité de l'OPDQ en tant qu'organisme partenaire dans le développement économique des régions.

Édition

Au cours de l'année, le Service des communications a produit divers documents qui s'insèrent dans le cadre de ses trois collections : « Dossiers de développement régional », « Bilans socio-économiques régionaux » et « Ententes-cadres de développement ». De plus, le Service a édité seize fiches d'information régionale, donc une fiche par région administrative.

L'OPDQ a aussi publié, de façon sporadique, un bulletin intitulé : *L'OPDQ vous informe*. Ce bulletin poursuit un double objectif : faire part des décisions gouvernementales touchant le développement des régions et donner un aperçu des activités de l'OPDQ. Depuis avril 1989, trois numéros du bulletin ont été produits.

Voici, en résumé, la liste des documents que le Service des communications a publiés au cours de l'année 1989-1990 :

Collection « Bilans socio-économiques régionaux »

— *Bilan socio-économique, région du Saguenay — Lac-Saint-Jean*, par Serge Cloutier, Québec, OPDQ, 1989, XV, 44 p.

— *Bilan socio-économique, région de l'Estrie*, par Sylvie Laniel, Québec, OPDQ, 1990, XVIII, 61 p.

Collection « Ententes-cadres de développement gouvernement-régions »

— *Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région du Bas-Saint-Laurent*, 1987-1992. Engagements. OPDQ, 1989, 173 p.

— *Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine*, 1988-1992. Engagements. OPDQ, 1989, 162 p.

— *Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Côte-Nord*, 1989-1993. Engagements. OPDQ, 1989, 101 p.

— *Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Mauricie — Bois-Francs*, 1989-1993. Engagements. OPDQ, 1989, 143 p.

L'OPDQ vous informe :

— *Une nouvelle codification numérique pour les régions administratives du Québec*, septembre 1989, 4 p.

— *La carte des régions administratives du Québec : la situation en 1989*, octobre 1989, 4 p.

— *PRÉCEP : un nouveau programme de soutien au démarrage d'entreprises*, versions française et anglaise, février 1990, 4 p.

Enfin, le Service des communications a assuré la réalisation d'un répertoire des publications de l'Office et a publié seize fiches régionales d'information qui présentent un portrait d'ensemble des régions du Québec, accompagné des données statistiques pertinentes. Les textes ont été préparés conjointement par les directions régionales de l'Office, la Direction des études et politiques régionales et le Service des communications.

Information et relations publiques

Les activités de relations publiques du Service des communications ont été marquées en 1989-1990 par l'organisation conjointe OPDQ-Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue d'un colloque d'envergure provinciale ayant pour thème : « La qualité de vie : prérequis au développement régional ? » Ce colloque, prévu pour les 18 et 19 octobre 1990, se tiendra au Motel Confortel de Val-d'Or. Il vise à mieux circonscrire l'interdépendance entre la croissance économique et l'environnement et à faire ressortir les rapports entre la qualité de vie et la qualité des ressources humaines disponibles. Le Service des communications est représenté au Comité des communications chargé d'assurer l'organisation logistique et matérielle du colloque, ainsi que les activités de relations publiques. Ce comité relève du Comité exécutif dont est membre le secrétaire de l'OPDQ.

Cet événement s'inscrit dans le cadre d'une série de colloques annuels qui traitent, à l'échelle du Québec, des grandes préoccupations en matière de développement régional et qui se déroulent dans différentes régions du Québec. Le premier de ces colloques s'est déroulé en octobre 1987 à l'Université du Québec à Rimouski et avait pour thème le financement du développement régional; le deuxième, qui s'est tenu à l'Université du Québec à Sherbrooke en mai 1989, a porté sur le développement technologique et le développement des régions du Québec.

Le Service des communications a également assuré en 1989-1990 l'organisation de conférences de presse qui ont porté sur l'annonce d'interventions reliées au développement régional, notamment celle qui annonçait la création du nouveau Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP), tenue le 28 août 1989. Le Service a de plus participé à diverses activités de communications dans le cadre de l'organisation de conférences socio-économiques, de conférences biennales et de signatures d'ententes-cadres entre le gouvernement et les régions.

En matière de publicité, afin de faire connaître à une plus vaste clientèle le rôle de l'OPDQ, des annonces publicitaires et des publi-reportages ont été insérés en cours d'année dans divers médias d'information, notamment dans des hebdomadaires régionaux et des revues spécialisées.

Le Service des communications a par ailleurs été associé à l'organisation de trois expositions régionales et d'une exposition à caractère provincial. En voici la liste :

— le Salon Info-Services Plus de Roberval (27 au 30 avril 1989);

— le Salon Info-Services Plus de Baie-Comeau (8 au 11 juin 1989);

— le Salon de la PME de Hull (octobre 1989);

— le Salon de la PME de Montréal (20, 21 et 22 octobre 1989).

Par ailleurs, la promotion et l'information relatives aux deux programmes d'aide financière de l'OPDQ ont été assurées par la production de communiqués de presse touchant un nombre important de projets.

Direction générale du développement des régions

La Direction générale du développement a comme mandat général :

— de promouvoir le développement régional par l'amélioration des connaissances du Québec et des régions, par l'élaboration de problématiques et de bilans pour les régions du Québec, par l'inscription des priorités régionales dans la programmation des ministères, par la réalisation d'études sur des projets ayant une portée régionale importante;

— d'harmoniser le développement régional par une meilleure connaissance du milieu, la consultation, la coordination et la concertation entre les agents du milieu, entre les partenaires gouvernementaux et entre le milieu et le gouvernement;

— d'assurer la réalisation de plans, de programmes et de projets de développement régional par l'administration du Fonds de développement régional, du Programme expérimental de création d'emplois communautaires, du Programme régional de création d'emplois permanents, et par la participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des sommets régionaux et des contrats de relance.

Plus précisément, la Direction générale du développement des régions assume la direction, la corrdination et l'harmonisation des actions des directions régionales de l'Office. Elle assure également un lien administratif entre ces dernières et le bureau du président-directeur général.

Enfin, elle maintient des liens étroits et continus avec l'ensemble des directions centrales de l'Office et avec les autres partenaires gouvernementaux afin d'assurer une meilleure coordination institutionnelle et interministérielle.

Partage des responsabilités

En ce qui concerne la coordination des opérations régionales, le territoire québécois a été scindé en deux grandes unités administratives. La Direction générale du développement, régions Est comprend les directions régionales suivantes : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Québec, Chaudières-Appalaches, Mauricie — Bois-Francs, Côte-aa-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec; la Direction générale du développement, régions Ouest comprend les directions régionales suivantes : Lanaudière, Laurentides, Montréal, Laval, Montérégie, Estrie et Outaouais. Le partage des régions s'est effectué en tenant compte de l'importance de la grande région de Montréal, de la région de la Capitale et des affinités naturelles des régions entre elles.

Par ce partage de responsabilités, le président-directeur général dispose des services de deux adjoints qui supervisent l'ensemble des interventions opérationnelles de l'Office dans les régions. Ce partage de responsabilités s'inscrit dans la volonté de l'institution de fournir un support accru au développement des régions du Québec, base fondamentale de son action.

On trouvera dans le prochain chapitre l'essentiel des activités des différentes directions régionales.

Chapitre 3
Activités des directions régionales

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Les activités de la Direction régionale ont été marquées par la signature de l'Entente-cadre entre le gouvernement du Québec et les intervenants régionaux. Son action a été étroitement liée à la communauté régionale. La Direction a entretenu une relation constante et soutenue avec les agents socio-économiques autant régionaux que locaux engagés dans le développement de leur région.

De plus, la Direction régionale joue un rôle de soutien auprès des entrepreneurs privés, publics, parapublics et communautaires. Au cours de la dernière année, de nombreuses rencontres ont eu lieu sur le territoire afin de conseiller les promoteurs et les intervenants, de les guider dans leurs démarches et de les entretenir sur la mission de l'OPDQ en ce qui a trait au développement régional.

En ce sens, le rôle et les mandats de la Direction régionale ont été orientés vers :

— le suivi des 107 projets inscrits dans l'Entente-cadre de développement;

— la coordination des actions gouvernementales et paragouvernementales;

— l'administration des deux programmes de l'OPDQ, en collaboration avec les différents partenaires qui travaillent au développement régional.

Connaissance du milieu régional

En ce qui concerne la connaissance du milieu régional, la préparation de l'Entente-cadre de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, en vue de la signature, a amené la Direction régionale à contribuer, de concert avec les autres ministères et intervenants régionaux, à la rédaction de la problématique et à la définition des orientations régioles pour chacun des secteurs de l'activité socio-économique. Ce document consigne les engagements du milieu régional et du gouvernement pris lors du Sommet économique. Ce dernier établit les modalités de gestion en ce qui a trait aux projets acceptés lors de cette importante rencontre.

De plus, la Direction régionale a amorcé la rédaction du premier bilan socio-économique régional, lequel sera déposé au cours de l'exercice 1990-1991. Ce document rendra compte du développement économique récent de la région et situera celle-ci par rapport aux autres régions administratives du Québec.

Activités de concertation

À la suite de la tenue du Sommet socio-économique de la région, un nouvel organisme de concertation a été constitué, soit le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cet organisme a le mandat de promouvoir les intérêts des différents intervenants du milieu. L'OPDQ et le CRCD travaillent ensemble afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des promoteurs. De plus, une étroite collaboration s'est exercée dans le cadre du « Programme de mise au point de projets ».

Enfin, l'OPDQ et les ministères, d'une part, et le CRCD et les intervenants régionaux, d'autre part, ont préparé la première rencontre de concertation gouvernement-région qui doit avoir lieu au printemps 1990.

Coordination interministérielle

Sur le plan de la coordination interministérielle, l'Office a surtout travaillé, en 1989-1990, à la mise sur pied de la Conférence administrative régionale (CAR) pour la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine. À cette fin, trois réunions ont regroupé une quinzaine de ministères et d'organismes gouvernementaux. Cette démarche a permis de faire le point sur les projets acceptés au Sommet et d'échanger des informations liées aux nouvelles politiques et programmations des ministères. Elle a permis ainsi d'amorcer la concertation administrative.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice 1989-1990, 41 projets de développement ont reçu un appui financier du FDR pour une somme de près de 4,3 M$.

Au total, l'apport du FDR aura permis la concrétisation de dix-huit projets découlant des engagements de la Conférence socio-économique régionale.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Quant au PECEC, le Comité d'approbation de projets région 01 (Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine) a traité et approuvé deux projets concernant la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

pour un montant de 90 000 $ en subventions. Les investissements générés totalisent plus de 0,6 M$ et dix-neuf nouveaux emplois permanents seront créés au cours des deux prochaines années.

En ce qui a trait aux autres activités de ce programme, elles sont axées sur la mise en place et la réalisation du nouveau programme, le PRÉCEP.

Bas-Saint-Laurent

Les activités de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent ont débuté quatre mois après la tenue du Sommet socio-économique régional. La préparation technique du contenu de l'Entente-cadre de développement a exigé tout près de quatre mois de concertation et ce, jusqu'au 22 juin 1989, date où l'Entente-cadre de développement a été signée par le gouvernement du Québec et la région du Bas-Saint-Laurent.

Parallèlement au suivi visant à concrétiser les engagements pris lors du Sommet, la Direction régionale assure la gestion de ses deux principaux programmes et participe au suivi de l'Entente-cadre auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions, signée en juin 1988.

Connaissance du milieu régional

Afin de poursuivre ses efforts dans ce domaine, la Direction régionale a participé :

- à l'élaboration du contrat de relance de la Matapédia;
- à la rédaction de portraits synthèses de la région;
- au Salon régional des affaires;
- au Colloque sur l'agriculture;
- à des rencontres de consultation d'Hydro-Québec;
- au Forum régional et au Forum national pour l'emploi;
- au Colloque sur le développement technologique et le développement des régions;
- au Colloque sur la commercialisation en agriculture;
- au Colloque international sur la sécurité en mer.

Activités de concertation

La Direction régionale participe à toutes les assemblées générales du CRD ainsi qu'à toutes les réunions de son conseil d'administration qui regroupe 48 intervenants de différents secteurs d'activités et secteurs géographiques de la région.

La Direction régionale copréside avec le CRD le Comité de gestion de l'Entente-cadre qui a comme mandat d'en assurer un suivi administratif et d'organiser la rencontre annuelle de concertation. Afin de faire le point sur l'état d'avancement des projets, la Direction régionale a organisé des rencontres de suivi de l'Entente avec le CRD, les attachés politiques de la députation régionale et le caucus des députés de l'Est.

La Direction préside la Conférence administrative régionale (CAR) avec le mandat d'assurer la coordination des activités ministérielles en région en matière de développement régional. La CAR a d'ailleurs été convoquée à plusieurs reprises au cours de l'année 1989-1990 et a consacré la majeure partie de ses réunions aux dossiers issus du Sommet, à la régionalisation des ministères et au plan d'action stratégique régional.

La Direction a apporté un support technique au Comité consultatif de l'Entente auxiliaire Canada-Québec et est membre du Comité régional de concertation et de coordination de l'Entente (CRCC).

Afin de commpléter certains engagements de l'Entente-cadre sur le développement des régions, une coordination interministérielle plus particulière a dû être réalisée. À titre d'exemple, des comités de suivi ont été convoqués entre autres pour les projets du Centre d'emballage de la pomme de terre, du Centre régional de consultation agro-alimentaire à Matane et du schéma de développement du réseau de la Bibliothèque centrale de prêts des Portages.

La Direction suit de très près les activités de l'Association des agents pour le développement économique de l'Est du Québec (ADEQ) qui compte parmi ses membres des commissaires industriels, des agents des comités d'aide au développement des collectivités (CADC) et des centres d'aide aux entreprises (CAE), des responsables des groupes de soutien aux initiatives jeunesse (GSIJ) ainsi que les agents de développement en milieu rural.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'année financière 1989-1990, le Fonds de développement régional (FDR) a participé au financement de 48 projets dont 23 proviennent de l'Entente-cadre de développement. Le montant total des subventions accordées se chiffre à 3,5 M$. La réalisation de ces projets a permis des investissements de 10,8 M$ dans des secteurs aussi variés que la culture, le transfert technologique, le tourisme, l'agriculture, l'industrie et l'environnement.

Parmi les contributions du FDR, il convient de mentionner :

- l'implantation de la nouvelle radio communautaire suprarégionale, CKMN-FM-96,5;
- l'étude de faisabilité et de localisation du Centre d'emballage de la pomme de terre;

— les réaménagements majeurs du Centre culturel de Rivière-du-Loup;

— l'acquisition du bateau-passeur de l'Île-Verte.

Des subventions de l'ordre de 240 000 $ ont été accordées pour faciliter l'embauche d'agents de développement en milieu rural. Les huit MRC de la région ont bénéficié des services de ces ressources qui viennent compléter le travail des commissariats industriels.

Transition du Programme expérimental de création d'emplois communautaires au Programme régional de création d'emplois permanents

En ce qui concerne la gestion du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), l'année 1989-1990 a été une année de transition. En effet, le PECEC s'étant terminé avec l'année financière précédente, la Direction régionale a complété l'analyse des dossiers en suspens, a étudié les demandes d'aide financière supplémentaire et a assuré le suivi général de réalisation des projets. De plus, le Comité d'approbation des projets (Bas-Saint-Laurent — Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine) a accordé des subventions totales de 0,2 M$, sans compter la reconduite de subventions totalisant 1,4 M$. La moitié des projets traités par le Comité se rapportent à l'implantation d'entreprises et l'autre moitié à des travaux d'expansion.

Les nouveaux projets ont généré des investissements de près de 1,4 M$ et ont permis la création de 27 emplois permanents ou saisonniers. Les projets acceptés se situent aussi bien dans les secteurs primaire et secondaire que dans le secteur tertiaire. Il convient de signaler, entres autres :

— la production en serres de tomates par Technofruit inc.;

— la coopérative de services de Sainte-Marguerite;

— les moules d'élevage d'Aquapêche.

Par ailleurs, le Comité d'approbation des projets a continué à traiter les dossiers en provenance de la nouvelle région administrative Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, assurant ainsi la prise de décision dans l'attente de l'organisation d'un tel comité dans cette région.

L'année 1989-1990 a permis également de mettre en place le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) et de recevoir une quarantaine de dossiers pour lesquels des décisions seront prises dès que ce programme aura franchi toutes les étapes de mise en opération.

Saguenay — Lac-Saint-Jean

La Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean participe activement, à titre de partenaire, aux efforts déployés par les différents intervenants régionaux pour maintenir la concertation et établir les priorités de développement régional. À ce chapitre, la préparation des différents documents de planification en vue de la Conférence socio-économique régionale a été amorcée.

Connaissance du milieu régional

La dernière année a été particulièrement active en ce qui concerne la rédaction de documents de planification. Ainsi, le Bilan socio-économique régional a été publié à l'automne 1989. Dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions, la Direction régionale a participé activement à la rédaction des orientations de développement de la région Centre-Nord, en collaboration avec la Direction régionale de Québec et les représentants du gouvernement fédéral en région. En vue de la Conférence socio-économique régionale, la Direction régionale a déposé au Comité d'orientation de la Conférence, dès le début de ses travaux, le texte « Problématique et orientations régionales » qui a comme objectif, entre autres, de déterminer les axes de développement régional. La rédaction de ce document a été rendue possible grâce à l'étroite collaboration des partenaires gouvernementaux de l'Office en région et à la collaboration des services du siège social de l'OPDQ.

Activités de concertation

La participation de la Direction régionale aux activités reliées à l'Entente et au Sommet a exigé la concentration d'efforts importants dans les activités de concertation. La fin de l'Entente sur le développement touristique, volet zone périphérique du parc du Saguenay, a exigé une collaboration constante avec les partenaires gouvernementaux québécois et canadien pour assurer le maximum de retombées économiques pour le milieu.

En vue de la tenue d'une conférence socio-économique, les intervenants régionaux ont mis sur pied une série d'activités préliminaires de réflexion et de préparation de projets, notamment dans les diverses zones, par la tenue de colloques locaux. L'OPDQ a joué un rôle consultatif auprès des intervenants dans la préparation de ces activités et a participé, avec l'ensemble des membres de la Conférence administrative régionale (CAR), à la tenue de ces activités, à titre de personnes-ressources.

Par ailleurs, les membres de la CAR ont participé activement aux travaux des différentes tables sectorielles permanentes animées par le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD). L'OPDQ a été appelé à collaborer étroitement aux travaux de l'ensemble de ces tables.

En plus des travaux habituels de la CAR, la Direction régionale de l'OPDQ maintient des relations étroites avec les différents organismes régionaux de développement, soit les associations sectorielles régionales et les divers intervenants dans le développement des entreprises.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

En 1989, le Fonds de développement régional a contribué au financement de quinze projets pour des subventions totalisant 1,1 M$. De ce montant, près de 80 % a servi à terminer des projets amorcés l'année précédente. Outre le renouvellement des subventions accordées à deux corporations de développement économique comme support financier à l'engagement d'un agent de développement en milieu rural, cinq nouveaux projets auront été réalisés en 1989-1990, dont : le projet d'éclairage des pistes du Centre de ski Mont-Lac-Vert, le système d'irrigation du Golf Saguenay, l'électrification de l'érablière de rivière Éternité.

Par ailleurs, quatre projets majeurs totalisant des subventions de près de 1,8 M$ découlant de la Biennale d'octobre 1987 n'ont pu être réalisés tel que prévu. Des discussions intensives ont toutefois permis de faire évoluer ces projets, et les travaux préparatoires à leur concrétisation se sont poursuivis tout au long de l'année et devraient permettre d'amorcer la phase de réalisation dès le début de la prochaine année. Il en est de même pour quelques projets de la zone périphérique du parc du Saguenay pour lesquels des engagements ont été pris par l'Office pour l'année 1990-1991.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

L'année 1989-1990 a été, pour la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean, un exercice de suivi et de fermeture de dossiers. La Direction régionale a versé près de 0,3 M$ en subventions pour la réalisation de projets approuvés au cours des deux exercices précédents.

Au cours de cet exercice, le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) a remplacé le PECEC. Dans l'attente des normes et procédures du PRÉCEP, la Direction régionale a reçu 37 demandes de financement concernant des projets de démarrage d'entreprises dans des secteurs d'activité économiques aussi variés que :

- la fabrication et la commercialisation d'équipements sportifs;
- la conception et la fabrication de systèmes d'information en industrie;
- la fabrication et la vente d'équipement forestier;
- la production de profilés de PVC;
- la fabrication et la commercialisation d'équipements industriels destinés aux producteurs d'aluminium;
- la production dans différents secteurs de l'agro-alimentaire.

Il s'agit dans l'ensemble de secteurs d'activité qui correspondent à la réalité régionale et qui peuvent permettre la diversification de son activité économique.

Québec

Le découpage de la région de Québec s'est concrétisé au cours de l'année 1989-1990. L'interaction entre la Capitale, la Communauté urbaine de Québec, les secteurs à prédominance rurale de Charlevoix et de Portneuf et la frange qui les relie et qu'on appelle 'la ceinture verte' a donc été quelque peu modifiée. Le nouveau contexte démographique et socio-économique a entraîné la réorientation des priorités de développement. Nouveau territoire, nouvelles données statistiques, nouveaux objectifs, donc adaptation, tant pour les équipes de travail que pour les défis à relever.

Activités de concertation

Après avoir amorcé les préparatifs du Sommet socio-économique de la région de la Chaudière-Appalaches, la Direction de Québec a passé la main à la nouvelle équipe et a commencé à préparer celui de sa propre région.

Les travaux préliminaires à la Conférence ont nécessité une collaboration intersectorielle soutenue qui a facilité la confection d'un profil socio-économique de la région. Juxtaposé aux objectifs du Plan d'action du gouvernement du Québec en matière de développement régional, ce profil constitue un support technique important dans la réalisation du Sommet.

Recherche et planification

Les activités de recherche et de planification ont connu une recrudescence au cours de l'année 1989-1990.

Il convient de signaler, notamment :

- la version préliminaire du Profil de la région mentionné plus haut;
- l'état de situation et la problématique de développement des municipalités de Saint-Raymond en vue d'un contrat de relance;
- l'amorce d'une réflexion sur les quartiers défavorisés dans les milieux urbains;
- l'amorce d'un répertoire des centres de recherche de la région, section d'un document préparé

conjointement avec le Groupe d'action pour l'avenir technologique et industriel de Québec (GATIQ), le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) et le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD);

— la préparation d'un devis pour la vocation internationale de Québec.

La région de Québec a aussi participé à la mise en oeuvre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec. Elle a collaboré en particulier avec les représentants de Charlevoix au comité consultatif de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean qui englobe, pour les fins de cette entente, la partie est de la région de Québec, soit tout Charlevoix.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Environ 50 dossiers ont été traités par la Direction régionale et près de 2 M$ ont été accordés.

La diminution du volume de dossiers s'explique par la subdivision de la région.

Les sommes dépensées ont servi à appuyer plusieurs projets, entre autres :

— le fonctionnement du parc technologique;

— la mise en valeur du Vieux-Québec;

— l'ajout d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le parc industriel de Portneuf;

— la relocalisation du théâtre de la Bordée dans le Vieux-Québec;

— le fonctionnement du GATIQ;

— le développement du massif de Petite-Rivière-Saint-François;

— la participation à une étude concernant les foires commerciales de Québec.

Programme expérimental de création d'emplois communautaire

Le PECEC a pris fin au cours de l'année et a été remplacé par une nouvelle forme d'aide aux entreprises à buts lucratifs, le PRÉCEP.

L'année 1989-1990 a permis d'assurer le suivi de certains projets déjà amorcés. Le montant des subventions versées dans la région de Québec par l'intermédiaire du PECEC s'établit à près de 0,5 M$.

Chaudière-Appalaches

Connaissance du milieu régional

Les activités de la Direction régionale dans ce domaine ont été axées sur le cheminement des dossiers présentés dans le cadre de la Conférence socio-économique.

Les interventions suivantes doivent être signalées :

— en collaboration avec une ressource professionnelle de la Direction des études et politiques régionales, la Direction régionale de Québec a réalisé des études sur la mise en valeur des potentiels touristiques de la Côte-du-Sud, de l'Archipel de l'Isle-aux-Grues et des Chutes Sainte-Agathe;

— la Direction régionale a collaboré, avec les étudiantes et étudiants du Programme d'aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval, à l'élaboration de propositions d'aménagement et de développement du territoire Chaudière-Appalaches.

Activités de concertation

Concertation gouvernement-région

Annoncée en 1988, la Conférence socio-économique Chaudière-Appalaches a fourni un cadre d'action privilégié à la Direction régionale en 1989-1990. Ainsi, dès sa mise sur pied le 5 juin 1989, la Direction régionale a participé activement aux diverses étapes de préparation du Sommet socio-économique. Le Forum préparatoire au Sommet avait été tenu les 9 et 10 juin 1989 à Thetford-Mines.

L'après Forum nécessitait la coordination relative à la préparation des avis techniques des différents ministères sectoriels et la collaboration à la rédaction des documents acheminés au Comité ministériel permanent à l'aménagement et au développement régional (COMPADRE) et au Conseil du trésor. En vue du Sommet, la Direction régionale a préparé le cahier des observateurs.

Quant au suivi du Sommet, un procès-verbal a été produit pour faire état des engagements pris lors de sa tenue. De plus, la Direction a assuré la coordination ministérielle préalable à la signature de l'Entente gouvernement-région. Le contenu de l'entente a été préparé en collaboration avec la Direction de la concertation.

Coordination interministérielle

Entre juin et décembre 1989, la Conférence administrative régionale s'est réunie à trois reprises. Ces réunions ont permis aux directions régionales des différents ministères de se concentrer sur les mesures et

les moyens à prendre pour préparer la Conférence socio-économique et en assurer le suivi.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction régionale Chaudière-Appalaches a participé, dans le cadre du Fonds de développement régional, à la réalisation de dix-huit projets. Les montants engagés au cours de cette période se sont élevés à 1,3 M$. Les subventions accordées ont contribué à stimuler le dynamisme régional, à améliorer la qualité de vie et à renforcer des infrastructures touristiques. À titre d'exemple, il importe de souligner les principaux projets acceptés tels que :

- la construction d'une piscine intérieure à Sainte-Marie-de-Beauce;
- la construction du chalet d'accueil à la station de ski Massif du Sud;
- le parc industriel de la ville de Lac-Etchemin;
- le développement en milieu rural (volet III).

Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

La mise en veilleuse, depuis le 28 octobre 1988, du PECEC dans l'attente du nouveau Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP) a permis à la Direction régionale de donner un coup de barre dans le suivi administratif des dossiers. En effet, 32 dossiers ont été traités pour des versements totalisant plus de 0,5 M$.

Le 13 février 1990, le PRÉCEP a été mis en opération avec des demandes d'aide financière pour plus d'une quarantaine de projets.

Mauricie — Bois-Francs

Le suivi de l'Entente-cadre entre le gouvernement et la région, signée le 16 septembre 1989, a guidé l'action de la Direction régionale en 1989-1990. De fait, la réalisation de plusieurs dossiers découlant des engagements du Sommet socio-économique de Victoriaville tenu les 26 et 27 mai 1989 a été amorcée au cours de l'année. En plus de ses activités régulières, la Direction régionale a participé à différentes activités de concertation.

Connaissance du milieu régional

Dans la foulée du Sommet socio-économique, la rédaction du texte de l'Entente-cadre a permis de synthétiser les problématiques et les priorités de développement pour les onze secteurs d'intervention retenus. De plus, les documents de contenu rédigés par la Direction régionale dans le processus de la Conférence ont servi à amorcer la production d'un bilan socio-économique plus élaboré.

Sous la coordination de la Direction des études et politiques, les directions régionales des Laurentides, de Lanaudière et de la Mauricie — Bois-Francs participent à une étude conjointe sur les effets de la libéralisation des échanges. En 1989-1990, les termes de référence ont été définis et le consultant qui sera chargé de la réalisation de l'étude a été choisi. Le projet s'échelonnera sur une période de dix-huit mois.

Dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, le Comité de gestion a retenu quinze MRC des régions centrales dont le niveau de développement demeure faible. À elle seule, la Mauricie — Bois-Francs en compte quatre; il s'agit des MRC du Centre-de-la-Mauricie, de Mékinac, de Maskinongé et de l'Érable. La Direction régionale a préparé des documents de problématiques pour ces territoires défavorisés en déterminant certaines orientations à privilégier.

Activités de concertation

Les activités de concertation ont été nombreuses et variées durant la dernière année. Elles démontrent bien la nécessité de coordonner les interventions des divers partenaires en vue de favoriser le développement socio-économique de la région. Elles ont également permis à la Direction régionale de jouer pleinement son rôle en ce sens. Parmi les plus significatives, il faut mentionner les activités suivantes :

- la rencontre du Comité de gestion de l'Entente-cadre gouvernement-région;
- le contrat de relance de la MRC de Mékinac. Cette zone démunie avait été désignée par le ministre responsable du développement régional pour mener une expérience pilote proposée dans le Plan d'action en matière de développement régional;
- la concertation interministérielle dans le cadre du Programme de mise au point de projets;
- la participation de la Direction régionale à plusieurs comités interministériels mis sur pied en fonction de dossiers du Sommet et du Fonds de développement régional;
- les rencontres de la CAR axées principalement sur la préparation de l'Entente-cadre et le suivi administratif des dossiers.

Gestion des programmes

Fonds de développement régional

Au cours du dernier exercice financier, 28 projets ont reçu l'appui du FDR pour un montant de près de 3,5 M$. Les investissements totaux correspondant à ces subventions s'élèvent à 11,5 M$. La moitié de

ces projets sont reliés au secteur loisir-culture-tourisme. D'ailleurs, 50 % des engagements financiers pris lors du Sommet socio-économique de mai 1989 se rapportent à ce secteur. Certains projets retiennent plus particulièrement l'attention :

— le Centre d'interprétation de l'industrie de Shawinigan (étude);
— le Carrefour culturel et touristique de l'Érable;
— le Musée d'histoire, d'ethnographie et d'art religieux à Nicolet;
— le Domaine Trent à Drummondville;
— le Centre communautaire de Parent.

L'importance du secteur communautaire dans la région a aussi caractérisé les interventions du FDR. Soulignons, entre autres, les dossiers suivants :

— Corporation de développement socio-communautaire des Bois-Francs;
— Service d'aide aux consommateurs;
— Moisson Mauricie (banque alimentaire);
— Récupéraction Centre du Québec.

L'engagement de l'OPDQ dans le milieu rural s'est traduite par une participation financière affectée à l'embauche de ressources professionnelles. Ainsi, trois corporations de développement économique ont bénéficié du volet III, et, de plus, l'OPDQ a financé le volet II du Commissariat industriel de l'Érable.

Les autres projets financés par le FDR visaient à combler des besoins particuliers d'immobilisations ayant une portée régionale ou sous-régionale.

PECEC - PRÉCEP

L'année 1989-1990 constitue une période de transition quant à la gestion du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). En vigueur depuis 1977, il a été remplacé par le Programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP).

Au cours de ses douze années d'existence, le PECEC a contribué à créer plus de 2 800 nouveaux emplois dans la Mauricie — Bois-Francs par des subventions atteignant plus de 17,0 M$. Les interventions se sont surtout concentrées dans l'entreprise manufacturière représentative de la structure industrielle régionale.

Compte tenu de la cessation du programme PECEC, la Direction régionale a complété les dossiers en cours et a donc mis l'accent sur le versement des dernières tranches de subventions et le suivi administratif auprès des promoteurs.

Avec l'annonce récente du PRÉCEP, la Direction régionale est à mettre en place les dernières modalités de mise en opération du nouveau programme. Enfin, la Direction régionale a commencé l'analyse d'une cinquantaine de demandes d'aide financière pour des projets touchant des secteurs aussi variés que l'agriculture, la transformation du bois et des métaux, le tourisme et l'environnement.

Estrie

Rôle et principaux mandats de la Direction régionale

Dans le nouveau contexte de l'ouverture des marchés, la région estrienne est bien située, à proximité des États du Vermont, du New Hampshire et du Maine.

Forte de sa position de point de convergence d'une masse d'informations socio-économiques et de point de chute de la Conférence administrative régionale (CAR), la Direction régionale est à la fois à l'écoute et au service des entreprises et des organismes du milieu pour appuyer leurs projets de développement. Elle joue également un rôle majeur dans la diversification économique des zones périphériques.

De plus, la Direction régionale assure une présence constante auprès de corps intermédiaires et d'organismes de développement comme : l'Association des commissaires industriels de l'Estrie, les chambres de commerce, la Maison régionale de l'industrie, les corporations de développement économique, l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie et divers organismes de financement et de consultation.

Connaissance du milieu régional

La région de l'Estrie, avec un territoire de 8 563 km^2, concentre une population d'environ 257 000 personnes réparties dans plus de 125 municipalités, regroupées dans 7 MRC.

Deux caractéristiques, entre autres, distinguent la problématique estrienne. D'une part, plus de 70 % de la population est concentrée dans l'ouest de la région, c'est-à-dire dans les MRC de Sherbrooke, Memphrémagog et Val-Saint-François, ce qui assure une forte activité économique à cette partie du territoire régional.

D'autre part, bien que l'économie de l'Estrie touche dix-huit secteurs manufacturiers différents sur un total de vingt secteurs déterminés pour l'ensemble de l'économie québécoise, plusieurs zones urbaines sont tributaires d'un seul gros employeur ou d'entreprises d'un même secteur manufacturier.

Au-delà de ces considérations économiques, certains facteurs agissent sur l'avenir de la région. Il s'agit, notamment, des effets du vieillissement de la population, du décrochage scolaire, du chômage chez les jeunes et des familles monoparentales à prédominance féminine.

La Direction régionale s'est associée avec l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE) pour élaborer sept monographies à caractère sociosanitaire, soit une par MRC. Ces monographies décrivent quelques aspects de l'environnement humain et social, dont : la démographie, l'éducation et les taux de décrochage, les taux de suicide, la violence et les familles monoparentales. Ce travail a été effectué par deux stagiaires, étudiants en sciences économiques de l'Université de Sherbrooke, sous la responsabilité de la Direction régionale.

Les infrastructures

Le vieillissement des infrastructures est inévitable et a une incidence certaine sur le développement régional. Les budgets nécessaires pour la remise « en forme » peuvent représenter des déboursés importants pour le gouvernement.

La Direction régionale a donc participé à une enquête pilote sur l'état des infrastructures majeures de l'Estrie. En fait, il s'agissait de faire un inventaire sommaire des infrastructures et équipements régionaux à moderniser dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des transports, de l'environnement, de la justice et de la sécurité publique, de la culture et des loisirs. L'inventaire devait comprendre les besoins de modernisation déterminés par le milieu concerné et faire une estimation des coûts de rénovation prévus.

Activités de concertation

Suivi au Colloque des gens d'affaires

Reconnaissant la nécessité d'une concertation intersectorielle en association avec le monde municipal, le milieu des affaires a tenu, en février 1989, un colloque sous l'égide de la Chambre de commerce de Sherbrooke. Ce colloque a permis d'établir les jalons d'un plan d'action pour la MRC de Sherbrooke.

À la suite d'un travail constant par le comité de suivi, ces mêmes intervenants, à une rencontre de concertation en novembre 1989, ont établi la stratégie d'action selon trois grandes priorités : reconversion industrielle et modernisation, formation et promotion du Sherbrooke métropolitain. C'est dans la foulée du Colloque de février 1989 que les intervenants économiques ont fait le point sur le devenir du Sherbrooke métropolitain.

La Direction régionale y a participé à titre de membre du comité de coordination, de secrétaire de la table sectorielle sur le développement technologique et en tant qu'intervenant à la table commune de concertation. Elle est actuellement membre de l'exécutif du comité de suivi.

Forum sur le leadership

La Direction régionale a agi à titre de paneliste et membre de l'auditoire lors d'un forum sur le leadership.

Le leadership est un facteur déterminant dans la conduite des activités de développement. Lors du Colloque des gens d'affaires, tous ont reconnu le rôle de leader naturellement dévolu à la Ville de Sherbrooke par rapport à sa banlieue immédiate et par rapport à l'ensemble du territoire de l'Estrie.

Mais au-delà de ce leadership géopolitique, l'identification de véritables leaders n'est pas évidente et reste souvent l'apanage de quelques initiés.

En mars 1990, la communauté des gens d'affaires, en association avec divers intervenants du monde économique et de l'enseignement, a tenu un forum sur le leadership économique du Sherbrooke métropolitain. Ce forum a permis aux participants de : partager une vision commune du développement économique du Sherbrooke métropolitain, contribuer à l'affirmation du leadership économique et tracer des orientations et le rôle de la région dans le contexte de l'ouverture des marchés.

Enfin, précisons que la Direction régionale participe activement à divers comités intersectoriels tel celui du développement du parc biomédical en coopération avec le Centre hospitalier universitaire (CHUS), celui sur le ciblage des entreprises performantes en coopération avec la Société de développement industriel de Sherbrooke, celui de la protection de l'emploi de l'Estrie en coopération avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et celui du « guichet unique » en coopération avec les ministères économiques des gouvernements fédéral et québécois.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional a contribué au financement de dix-huit projets pour un montant de 1,6 M$.

Trois dossiers importants retiennent notre attention :

— Aménagement du parc littoral Memphrémagog	800 000 $
— Société de microélectronique de Sherbrooke (SMIS)	160 000 $
— Centre d'Art de Richmond	120 000 $

Il est important de prendre note que les dossiers relatifs au développement technologique ont exigé un travail constant et seront au premier plan des préoccupations de la Direction régionale au cours de l'année 1990-1991.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC)

La période 1989-1990 a été une année charnière entre le passage du PECEC au programme régional de création d'emplois permanents (PRÉCEP).

La Direction régionale a tout de même assuré une présence constante auprès des PME estriennes. Près de 0,5 M$ de subventions ont été versées à plus de 40 entreprises.

Montréal

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction régionale a intensifié ses efforts en vue de mettre en évidence la position et le rôle de l'Office à Montréal. Ses activités ont permis d'améliorer la connaissance régionale, de poursuivre la concertation avec le milieu et la coordination interministérielle et de consolider certains grands projets de développement, dont le Centre de conférences internationales de Montréal et la Maison des régions du Québec.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction régionale a réalisé des travaux de recherche et des études et elle a préparé et assuré le suivi de certains dossiers à caractère socio-économique régional. De plus, elle a poursuivi son aide aux corporations de développement économique et communautaire (CDEC), au Comité de relance de l'économie et de l'emploi du sud-ouest (CREESOM) et a assuré le suivi des mesures adoptées à la suite des recommandations du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal (CREEEM).

Connaissance du milieu régional

Parmi les travaux effectués à la Direction régionale, il faut citer, entre autres :

- la publication du rapport final du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du sud-ouest de Montréal (CREESOM);
- l'élaboration de divers indicateurs socio-économiques de Montréal, 1987 et 1988;
- le profil socio-économique des zones défavorisées à Montréal;
- la problématique des zones défavorisées à Montréal et les éléments de programmes;
- le début des travaux d'élaboration du Bilan socio-économique 1989 de la région de Montréal;
- l'étude sur le désenclavement de la rivière des Prairies, en collaboration avec TECSULT INC.;
- le rapport d'évaluation des activités des corporations de développement économique et communautaire (CDEC), 1987-1989;
- l'état de situation sur la destination des expéditions manufacturières de la région de Montréal;
- l'évaluation de l'incidence possible du budget fédéral de 1989 sur le sud-ouest de Montréal;
- les commentaires sur la réforme de l'assurance-chômage et de la planification de l'emploi;
- l'évaluation de l'incidence possible du budget du Québec sur le sud-ouest de Montréal;
- l'avis sur la stratégie de réalisation du Bilan scientifique et technique de la région métropolitaine de Montréal.

De plus, la Direction régionale a commencé les travaux relatifs à la mise à jour des orientations et des priorités de développement de la région de Montréal.

Activités de concertation

En 1989-1990, la Direction régionale de Montréal a :

- participé aux travaux du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du sud-ouest de Montréal (CREESOM);
- assumé le secrétariat exécutif et technique du CREESOM;
- assuré le suivi des mesures adoptées à la suite des recommandations du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal (CREEEM) (rapports : avril 1989 et novembre 1989);
- assuré le secrétariat exécutif et technique de la Société du centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM);
- participé au Comité de la Chambre de commerce sur l'implantation d'un centre d'informations des affaires à Montréal (CIAM).

Coordination interministérielle

La Conférence administrative régionale de Montréal (CAR) s'est tenue huit fois au cours de l'exercice 1989-1990. Les discussions ont porté sur les grands projets de développement de Montréal, sur les axes de développement de Montréal, sur les programmes FDR et PRÉCEP, sur les recommandations du CREESOM et du suivi du Bilan de l'est de Montréal, sur le projet du Centre de conférences internationales, etc.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional a contribué pour un montant de près de 0,7 M$ à la réalisation de plusieurs projets. Parmi les principaux, il convient de signaler en particulier :

- le développement d'un parc d'amusement à la Ronde;

— l'aménagement d'un lien cyclable île Notre-Dame — Digue;

— l'étude sur le désenclavement de la rivière des Prairies;

— la Société de promotion et de concertation socio-économique de l'est de Montréal.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le Comité d'approbation de projets du PECEC a autorisé une aide financière à la firme LASIRIS INC. au montant de 74 000 $. De plus, un montant de près de 1,0 M$ a été versé à 35 entreprises en reconduction de projets déjà approuvés. À titre d'exemples, il convient de citer :

— Croisières Montréal inc.;

— Composants de l'Est;

— Ultimum;

— Freins Bernier;

— Outillages Multitech;

— Brasserie Mc Auslan.

L'OPDQ a accordé, en 1988-1989, une aide financière aux corporations de développement économique et communautaire (CDEC) de trois quartiers défavorisés de Montréal, soit Pointe-Saint-Charles, Hochelaga-Maisonneuve et Centre-Sud. En effet, 0,45 M$ ont été affectés au fonctionnement de ces trois corporations et 0,3 M$ au budget du Fonds régional d'investissement (FRI), dont le but est de favoriser le démarrage ou l'expansion de petites entreprises.

Laval

À la suite du décret 2000-87 du 22 décembre 1987 concernant la révision des limites des régions administratives du Québec, l'OPDQ a ouvert, en juillet 1989, un bureau à Laval. Sa fonction essentielle est d'administrer le PRÉCEP en traitant sur place les dossiers de Laval.

Connaissance du milieu régional

— Début des travaux concernant la production du Bilan socio-économique 1989 de la région de Laval;

— commentaires sur la pertinence de l'implantation d'un centre d'initiatives technologiques de Laval (CIT) au sein du Parc scientifique et de haute technologie de Laval.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Fonds de développement régional a étudié huit projets localisés à Laval. Parmi ces projets, il convient de mentionner les parcs régionaux, l'implantation d'un centre d'innovation technologique et aussi quelques projets concernant la création de centres communautaires.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Pendant la même période, le PECEC a versé à neuf entreprises un montant de près de 0,2 M$ en reconduction de projets déjà approuvés. Les projets les plus importants sont :

— MAXIFAB;

— Repolac;

— Caristrap international;

— Collection Shan.

Laurentides

La région des Laurentides a connu une année d'activités intenses en 1989-1990. Sur le plan de la concertation, la Direction régionale a assuré, pour la partie gouvernementale, le suivi des engagements de la Conférence biennale de février 1989 et a préparé, en concertation avec la Corporation de développement des Laurentides (CDL), la tenue de la Rencontre annuelle de concertation de mars 1990.

Parmi les orientations et les priorités régionales, trois dossiers majeurs ont fait l'objet de nombreuses interventions de la Direction régionale. Il s'agit de la mise en application du volet technologique du plan d'action en matière de développement régional, de la régionalisation des ministères et de l'harmonisation territoriale, et de la décroissance de l'Hôpital de l'Annonciation.

Connaissance du milieu régional

Les activités de la Direction régionale, à ce chapitre, ont consisté dans :

— la recherche en vue de la rédaction d'un deuxième bilan socio-économique, en prévision de la prochaine conférence socio-économique;

— la connaissance de dossiers socio-économiques régionaux par :

- la participation à la rédaction d'un rapport sur la sous-traitance;
- la participation à la rédaction d'un devis préliminaire pour mesurer l'incidence du libre-échange dans les régions des Laurentides, de Lanaudière et de la Mauricie — Bois-Francs;

— la production de documents d'appoint liés aux activités de concertation :
  - la réalisation d'un devis d'étude sur l'Hôpital de L'Annonciation;
  - la production de bilans ministériels sur l'état d'avancement des engagements du Sommet de 1986 et de la Biennale de 1989;
  - l'analyse sur les déplacements de travail dans les MRC des Basses Laurentides;
  - le bilan de la régionalisation et de l'harmonisation territoriale des ministères.

Activités de concertation

Coordination interministérielle

La Conférence administrative régionale (CAR) a tenu six réunions au cours de l'année. Outre les échanges sur les dossiers inhérents aux grandes activités de concertation régionale, les membres de la CAR ont fait part à la Direction régionale de leurs recommandations à l'égard des mandats et de la composition des CAR.

La Direction régionale a participé à divers comités interministériels, et plusieurs sous-comités ont été mis sur pied, soit :

— quatre comités dans le cadre de la réalisation de projets engageant plusieurs ministères (dont celui sur le réseau des bibliothèques affiliées à la BCP Laurentides);

— cinq comités dans le cadre de comités de travail interministériels régionaux (dont ceux sur les matériaux composites et sur la politique de ski de fond).

Par ailleurs, en raison de leur cheminement particulier, quatre dossiers majeurs ont nécessité une collaboration interministérielle soutenue :

— le suivi du Forum sur l'environnement;

— l'incubateur régional;

— le réseau des gares;

— le parc Linéaire.

Concertation gouvernement-milieu

La concertation entre l'OPDQ et l'organisme de concertation régional a conduit à l'élaboration et à la signature du protocole de la Biennale ainsi qu'à la signature et au suivi du protocole du Fonds de mise au point de projets.

La tenue de la rencontre annuelle de concertation et le suivi de la Conférence biennale ont constitué les dossiers majeurs de concertation entre la Direction régionale et la Corporation de développement des Laurentides. Ces activités de concertation ont également nécessité des rencontres avec le comité de gestion et le comité directeur de la Biennale et des rencontres préparatoires entre la CAR, l'OPDQ et la Corporation de développement des Laurentides.

Des rencontres sectorielles ont été tenues dans le cadre des comités de gestion des projets FDR (parc de la Rivière-du-Nord, parc de Sainte-Agathe, parc du Long Sault, Baskatong Windigo) ou encore dans le cadre des priorités d'intervention des organismes régionaux (comité d'accueil touristique, comité sur l'environnement visuel, le réseau des gares et le parc Linéaire des Laurentides).

La Direction régionale a par ailleurs renforcé sa collaboration avec les intervenants régionaux par une participation active dans différents comités :

— relations avec les CADC;

— participation au colloque régional sur l'emploi, aux colloques des commissions scolaires et des cégeps sur le développement régional;

— suivi des activités du Comité consultatif de la région ouest concernant l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions;

— relations soutenues avec le cégep de Saint-Jérôme et le Centre technologique des matériaux composites;

— rencontres de travail OPDQ-MER-MRC Antoine-Labelle et intervenants forestiers des Laurentides;

— organisation de la consultation sur la route 117.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Dans le cadre de la gestion du FDR, au cours de l'année financière 1989-1990, l'administration régionale a mis la dernière main aux projets issus de la Conférence socio-économique régionale d'avril 1986 sur la réalisation d'engagements de la Conférence biennale régionale de février 1989 et sur la mise en oeuvre de onze projets d'études issus du Fonds de mise au point de projets.

Outre les projets inscrits au Fonds de mise au point de projets, l'apport du FDR aura permis la concrétisation de douze projets dont huit découlent des engagements de la Conférence socio-économique régionale et de la Conférence biennale des Laurentides. Au total, ces projets ont nécessité des contributions de plus de 0,8 M$.

Parmi les interventions de l'Office dans le suivi des engagements liés aux activités de concertation, il faut mentionner : le Centre sportif de la Vallée de la Rouge, le réseau des bibliothèques affiliées à la BCP des Laurentides, le Camp musical des Laurentides et le Centre de documentation en environnement (Manoir

de Belle-Rivière). L'Office a également contribué pour une deuxième année à l'engagement d'une aide professionnelle à la Corporation intermunicipale de développement économique de Labelle dans le cadre d'une modulation de programme mettant en cause des MRC moins favorisées.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Le PECEC a connu une phase de transition durant l'année 1989-1990, puis il a été remplacé par le PRÉCEP. Les activités de la Direction régionale ont été orientées vers la gestion de 55 dossiers d'entreprises. Des subventions de près de 0,8 M$ ont été versées pour la réalisation de 28 projets, dont 5 étaient nouveaux. Les subventions pour ces nouveaux projets ont généré des investissements de plus de 1,6 M$ et ont contribué à la création de 57 emplois permanents.

Par exemple, dans le secteur de la robotique, le PECEC a versé une subvention de 71 000 $ à Aquacoupe Technologie inc. de Sainte-Thérèse, une entreprise spécialisée dans le développement d'applications utilisant la technologie du découpage par jet d'eau. Cette aide financière a généré des investissements de 97 000 $ et a suscité la création de cinq emplois permanents et d'un emploi à temps partiel.

Par ailleurs, le PECEC a versé 74 000 $ à l'entreprise Placage B.V.R. inc. de Sainte-Agathe, spécialisée dans l'assemblage de panneaux de revêtement de meuble. L'intervention du PECEC a généré des investissements de près de 0,9 M$ et a contribué à la création de 23 emplois permanents.

Lanaudière

Rôle et principaux mandats de la Direction régionale

Au cours de l'année 1989-1990, la Direction régionale de Lanaudière a renforcé son rôle et consolidé sa présence dans le milieu. Pour la cinquième année consécutive, la présence de l'OPDQ dans Lanaudière a permis d'accroître sensiblement l'aide gouvernementale apportée au développement de la région.

Dans le contexte de la préparation du Sommet économique, prévu pour le début d'avril 1990, l'activité du bureau régional s'est largement modulée aux exigences de sa participation à la préparation de cet événement majeur.

Connaissance du milieu régional

Le premier bilan socio-économique de Lanaudière ayant été publié au début de la période de référence, les informations ainsi compilées ont servi de repère pour la détermination des axes de développement à privilégier dans la région.

En outre, dans le but d'améliorer sa connaissance de l'économie de la région, la Direction régionale a poursuivi, avec les régions des Laurentides et de la Mauricie — Bois-Francs, l'élaboration d'un devis d'étude portant sur le développement régional et le libre-échange.

De plus, une série de rencontres avec des entreprises lanaudoises intéressées par l'exportation aura permis à quelques-unes d'entre elles de participer à des expositions commerciales aux États-Unis et à prendre pied sur cet important marché, avec la collaboration du ministère des Affaires internationales à Montréal.

Activités de concertation

L'activité de la CAR a été, pour l'année qui vient de se terminer, très intense. En plus de sa contribution aux nombreux dossiers courants, elle a été étroitement liée à la préparation du Sommet d'avril 1990.

La représentation de l'OPDQ au sein du Comité d'orientation et du Comité de gestion de la Conférence socio-économique ainsi que le suivi assidu des différentes rencontres inscrites à l'agenda de la préparation de la Conférence ont assuré un dialogue permanent entre l'organisme et le milieu au cours de l'année.

Enfin, l'Office a accordé au Sommet économique permanent de Lanaudière (SEPL) un soutien financier de l'ordre de 270 000 $ pour son fonctionnement et de 75 000 $ pour le Fonds de mise au point de projets (Fonds MAPP), soit un total de 345 000 $ pour l'exercice 1989-1990.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional a injecté 0,5 M$ dans la mise en oeuvre de quatre projets, nouvellement issus du milieu, ainsi que de trois projets amorcés l'an dernier et financés au cours de l'exercice financier : notamment celui du parc des Pionniers à Saint-Donat.

Parmi les nouveaux projets, il faut citer :

— l'usine de compostage de Chertsey;
— le Centre multiethnique de Rawdon;
— le Centre multi-services de Manouane;
— le port de plaisance de Berthierville.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Au cours de l'année financière, le Comité d'approbation de projets a accepté les demandes de subvention de cinq nouveaux projets pour un montant de 185 100 $. Cette aide visait à favoriser des investissements privés de plus de 0,7 M$ et la création de 97 emplois.

Les subventions du PECEC ont touché quatre secteurs d'activités différents. Ce sont toutefois les projets reliés à l'industrie des pièces et accessoires pour véhicules, à l'industrie de l'emboutissage et matriçage ainsi qu'au secteur des services sylvicoles qui ont suscité le plus d'investissements publics et privés et favorisé la création du plus grand nombre d'emplois.

À titre d'exemple, il convient de mentionner :

— Sylva Croissance inc.;

— Les Composantes Internationales I.C. inc.

Montérégie

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction régionale de la Montérégie a concentré ses efforts sur plusieurs objectifs principaux, soit l'amélioration de la connaissance régionale, l'élaboration des orientations et des priorités régionales, la concertation avec le milieu, la coordination interministérielle et la gestion des programmes.

Plus particulièrement, les activités de la Direction régionale ont porté sur la préparation de la Conférence biennale qui s'est tenue au mois de février 1990 à Granby.

Connaissance du milieu régional

L'amélioration de la connaissance du milieu régional s'est traduite principalement par les actions suivantes :

Bilan socio-économique régional

Le dernier Bilan socio-économique de la Montérégie a été publié en 1986. Il contenait un vaste éventail d'informations sur la région, soit sur la démographie, le marché du travail, les activités économiques et les équipements publics.

Au cours de l'exercice 1989-1990, la mise à jour de ces diverses données a été poursuivie en vue de la publication d'un deuxième bilan.

Bilan scientifique régional

La Société pour la recherche et la formation en Montérégie, en collaboration avec le ministère de la Science et de la Technologie, a complété au cours de 1989-1990 les travaux qui mèneront à la publication, en 1990-1991, du bilan scientifique pour la Montérégie. La contribution de la Direction régionale dans ce dossier a surtout porté sur la partie du bilan qui trace un portrait socio-économique de la région.

Mise en valeur du Saint-Laurent

En septembre 1989, la Direction des études et politiques régionales a produit un rapport sur le projet de mise en valeur du Saint-Laurent, à la suite du dépôt du document « Le défi du Saint-Laurent - Plan d'action ». La Direction régionale a collaboré à ce travail en déterminant, pour la Montérégie, les projets sur le Saint-Laurent dans lesquels l'OPDQ est intervenu de 1985-1986 à 1989-1990, par l'entremise du FDR et du PECEC.

La Direction régionale a aussi participé à quelques rencontres organisées par le milieu dans le but d'élaborer un plan de mise en valeur du Saint-Laurent dans le secteur Salaberry — Soulanges — Haut-Saint-Laurent. La première étape de ce plan est de réaliser une étude pour une stratégie de développement touristique.

La sous-traitance

L'année 1989-1990 a permis de constater que l'expérience pilote de la Sous-traitance industrielle, Québec (STIQ) est concluante dans la perspective de limiter les importations de produits manufacturés et de permettre à des PME québécoises de développer leur entreprise grâce à des contrats de sous-traitance.

La subvention de l'OPDQ dans ce dossier a été versée et l'expérience pilote, tel que précisé dans le protocole d'entente, se termine au mois de juillet 1990. Au cours de l'année, le directeur régional a participé à plusieurs réunions du conseil d'administration de la STIQ à titre de personne-ressource.

Le récréo-tourisme

La Direction régionale a tenu compte des priorités du plan de développement touristique dans l'évaluation des projets subventionnés cette année dans ce secteur socio-économique. De plus, le projet de développement touristique du Bas-Richelieu et le plan directeur d'aménagement de Venise-en-Québec sont actuellement traités en tenant compte de ces priorités.

La Direction régionale a également géré le protocole d'entente relatif à l'étude sur la mise en valeur de la rivière Richelieu acceptée lors du Sommet de 1987. À la suite de cette étude, une dizaine de projets ont été recensés à la Biennale pour discussion ultérieure. Sept de ces projets ont reçu une aide financière.

Enfin, la Direction régionale a collaboré avec les intervenants du milieu (ATR, municipalités et députation) au plan de développement touristique du sud-ouest de la Montérégie.

Activités de concertation

Parmi les activités de concertation de la Direction régionale, il faut souligner la tenue de la Conférence biennale, le 23 février 1990 à Granby, dans le cadre du suivi du Sommet socio-économique de la Montérégie 1987.

Outre qu'elle établissait le bilan général de l'Entente-cadre, cette rencontre avait les objectifs suivants :

— fixer les conditions de réalisation des projets qui n'ont pas encore été complétés;

— apporter, s'il y a lieu, les ajustements nécessaires concernant les projets retenus lors de la Conférence socio-économique régionale;

— introduire des projets découlant des engagements pris lors de la Conférence socio-économique régionale.

La Direction régionale a participé à toutes les étapes de cette biennale en jouant son rôle de coordination et de concertation, tel que prévu dans le texte de l'Entente-cadre.

Les principales étapes de préparation de la Biennale ont été les suivantes :

— cinq colloques sous-régionaux qui se sont tenus du 30 mai au 2 juin 1989;

— tous les promoteurs ont été rencontrés en présence de représentants des ministères concernés et de la Société montérégienne de développement (SMD) au cours de l'été 1989 afin de déterminer les projets à retenir;

— des rencontres ont été organisées avec la SMD et la Direction de la concertation pour discuter de la recevabilité des projets à la suite de l'annulation du Forum;

— un document préparatoire aux travaux de la Biennale, réalisé par l'OPDQ et la SMD, a été présenté et discuté au Comité directeur de l'Entente le 18 janvier 1990;

— les avis sectoriels des ministères ont été recueillis et étudiés, avec l'aide de la Direction de la concertation, responsable du Comité interministériel de concertation;

— un cahier ministériel de présentation des projets a été rédigé, puis mis à jour régulièrement;

— une analyse des projets pour lesquels l'aide de l'OPDQ pourrait être sollicitée a été effectuée;

— le directeur régional a participé aux rencontres du Comité de gestion et du Comité organisateur.

Six personnes de la Direction régionale ont assisté à la Biennale le 23 février 1990, ont participé à l'élaboration de son contenu et au secrétariat, en collaboration avec la Société montérégienne de développement et la Direction de la concertation. Le directeur régional a participé aux rencontres du Cabinet et aux échanges interministériels dans le but de clarifier certains dossiers et d'aider à la prise de décision.

Les données recueillies au cours de la Conférence biennale indiquent que les partenaires ont décidé d'investir 21,5 M$ en Montérégie. Dans les faits, les sommes engagées se détaillent comme suit : provenant du gouvernement du Québec, 11,2 M$ dont 1,0 M$ de l'OPDQ, des ministères sectoriels concernés, 10,2 M$, du gouvernement fédéral, 4,4 M$ et du milieu, 5,9 M$.

La Biennale de la Montérégie aura permis d'atteindre les objectifs initiaux que le gouvernement du Québec et les partenaires régionaux s'étaient fixés. En effet, cet exercice de concertation aura permis de faire le point sur 44 projets.

Des 48 projets inscrits à l'Entente-cadre, 38 sont déjà réalisés ou en voie de l'être et ce, à mi-chemin de la date prévue pour la fin de l'Entente conclue à la suite du Sommet de 1987. Ces résultats témoignent de la vitalité du parteneuriat gouvernement-région.

Au chapitre de la concertation interministérielle, la Direction régionale a participé à cinq rencontres régulières de la CAR au cours de 1989-1990, soit une de plus qu'en 1988-1989. D'autre part, les membres de la CAR ont participé à plusieurs activités interministérielles, notamment dans le cadre de la Biennale du 23 février 1990. La Société montérégienne de développement a été invitée à chaque réunion de la CAR pour faire le point sur le suivi de l'Entente-cadre et pour informer les ministères sur le processus de déroulement de la Biennale.

Toute les réunions de la CAR ont donné lieu à des échanges sur des dossiers de développement en plus des affaires courantes, de la gestion des programmes FDR, PECEC ou PRÉCEP. Les représentants de deux ministères, le MAPAQ et le MMSR, ont présenté un exposé sur leurs mandats et sur les programmes qu'ils administrent en région. Dans le cas du MMSR, un comité interministériel *ad hoc* a été formé par la suite, en vue de créer une mécanique visant à intégrer les bénéficiaires de l'aide sociale au marché du travail.

Un comité *ad hoc* pour l'Entente Canada-Québec sur le développement régional, auquel participent l'OPDQ et six ministères, a aussi été formé par la CAR. Ce comité s'est réuni le 21 avril 1989, puis a suspendu ses activités temporairement compte tenu du ralentissement dans la mise en place des programmes inclus dans l'Entente.

À la réunion de la CAR du 1er décembre 1989, une représentante du Secrétariat à la jeunesse a été invitée à parler des mandats et des orientations de son organisme. Grâce à ces informations, les membres de

la CAR pourront mieux coordonner leur action auprès des jeunes.

Une équipe d'Hydro-Québec a rencontré la CAR en mai 1989 pour présenter le projet de centrale de La Citière à Laprairie. Des rencontres spéciales auxquelles participaient l'OPDQ et quelques ministères ont été organisées par Hydro-Québec pour compléter la consultation sur les avant-projets suivants :

— poste Leclerc à Granby;
— poste Roussillon;
— ligne Boucherville — Saint-Césaire.

Il faut aussi signaler que la CAR a pris position sur la régionalisation des bureaux de l'Office des ressources humaines (ORH) en Montérégie et a adopté des résolutions pour faire accélérer les prises de décision quant à la régionalisation de trois ministères : le MAC, le MAM et le MLCP.

Enfin, la Direction régionale a poursuivi ses activités de concertation avec les organismes suivants :

— la Société montérégienne de développement (SMD);
— l'Association des commissariats industriels de la Montérégie (ACIM);
— l'Association touristique régionale (ATR);
— le Conseil régional de la culture (CRC);
— le Secrétariat à la jeunesse;
— le Comité d'identification de la Montérégie (CIM).

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction régionale a géré les protocoles d'entente de quinze projets. La contribution totale du Fonds de développement régional pour ces projets a été de 1,8 M$. Dix des dossiers traités émanaient du Sommet socio-économique de 1987 alors que cinq étaient des projets réguliers du FDR. Il ne restera qu'un seul projet issu du Sommet à réaliser au cours de 1990-1991, soit celui de la Maison Victor-Gadbois.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Au cours de 1989-1990, les analystes de la Direction régionale ont assuré le suivi de 56 dossiers approuvés au cours des deux années antérieures. Dans la période de transition entre le PECEC et le nouveau Programme régional de création d'emplois permanents, les analystes ont par ailleurs répondu à quelque 200 demandes d'information, et six dossiers sont actuellement en traitement.

Outaouais

L'action de la Direction régionale de l'Outaouais a porté principalement sur les activités de suivi de la Biennale qui a eu lieu en février 1989, la mise en marche du Contrat de relance du Pontiac et le support à une meilleure connaissance sur les potentiels de développememt de l'Outaouais liés au contexte frontalier et à la dynamique régionale de l'emploi.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a poursuivi ses activités de coordination d'une recherche sur le contexte frontalier visant à déterminer les créneaux de développement susceptibles de tirer davantage parti de la présence du gouvernement fédéral et de l'important marché est-ontarien. Trois secteurs prioritaires ont été retenus : les activités culturelles, les relations internationales et le développement technologique.

Le rapport de l'étude sur le volet culturel précise les éléments de problématique régionale touchant ce domaine et soumet des recommandations pouvant assurer le succès des activités à mettre en place. L'étude sur les relations internationales a permis de faire l'inventaire des besoins et des ressources par secteur d'activité économique. Elle précise les stratégies et les mécanismes régionaux les plus pertinents afin de promouvoir les échanges de l'Outaouais avec l'étranger. La troisième étude, sur le développement technologique, a fait l'objet de travaux préliminaires de préparation de matériel d'enquête. La partie principale de l'étude sera réalisée au début de la prochaine année financière.

Dans le cadre de la préparation du Contrat de relance du Pontiac, la Direction régionale a coordonné la production d'un document synthèse sur les mandats et les programmes des ministères et des organismes présents dans l'Outaouais ainsi que sur leur vision sectorielle des potentiels et contraintes de développement du Pontiac. Ce document a été préparé par les membres de la conférence administrative régionale en vue de faciliter le démarrage du Contrat de relance.

L'OPDQ a participé activement au Forum régional sur l'emploi. Le but du Forum était d'approfondir les perceptions sur les enjeux et les défis que soulève la problématique de l'emploi, d'amorcer une réflexion régionale sur la signification de ces enjeux et d'ouvrir la voie à des solutions pratiques. Les pistes d'action relevées gravitent autour d'une plus grande concertation du milieu afin de susciter des approches novatrices au vaste problème du chômage.

Activités de concertation

La Direction régionale a attaché beaucoup d'importance aux activités de concertation durant l'année 1989-1990. À ce sujet, ses principales préoc-

cupations ont été le Contrat de relance du Pontiac et le suivi de la Biennale.

Le Contrat de relance du Pontiac, le premier a avoir été accordé au Québec, a donné lieu à une collaboration particulière entre l'ensemble des ministères présents dans l'Outaouais et les organismes de développement oeuvrant sur le territoire de la MRC. En plus des activités d'information nécessaires à la mise à jour de la problématique et des potentiels particuliers du Pontiac, l'ensemble des partenaires ont participé à l'élaboration du plan de travail et à la mise en place de mécanismes de support à Pontiaction, organisme mandataire pour la réalisation du Contrat de relance.

La Biennale de l'Outaouais a eu lieu en février 1989. Elle a donné lieu à une entente portant sur 47 projets. Les domaines d'action privilégiés ont été le loisir, le récréo-touristique, les transports et la culture.

L'OPDQ a été directement sollicité pour plus de vingt projets et a apporté son support technique à plusieurs autres. Au terme d'une première année, dix-sept projets sont réalisés ou en voie de réalisation. Les autres font l'objet d'actions de consolidation.

Le comité consultatif de l'Ouest du Québec de l'Entente Canada-Québec et les programmes qui se rattachent à l'Entente ont fait l'objet d'un suivi actif de la part de la Direction régionale.

Les membres du comité de suivi du Plan de développement touristique de l'Outaouais accordent une attention particulière cette année à la mise en valeur du corridor de la rivière Outaouais.

Le comité « Outaouais 2050 », pour sa part, réalise une étude prospective sur l'avenir de l'Outaouais. Il veut déboucher sur des stratégies de développement et de planification des interventions des parties concernées. Présidé par la Commission de la capitale nationale, il est formé d'une dizaine de fonctionnaires représentant les trois paliers de gouvernement. L'OPDQ y représente les intérêts des membres de la Conférence administrative régionale.

La Direction régionale a assuré le support administratif au Fonds de mise au point de projets géré par le Secrétariat régional à la concertation de l'Outaouais. Cette année, une douzaine de projets d'études ont été acceptés. Ces études devraient permettre une meilleure structuration des projets qui seront présentés à la prochaine conférence socio-économique.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Cette année, le Fonds de développement régional a subventionné dix projets pour un montant global de 0,9 M$. Ces projets entraîneront des investissements régionaux d'une valeur totale de 3,1 M$. La moitié des projets subventionnés par le FDR sont issus de la Biennale.

Parmi les projets acceptés, il faut souligner la construction d'une voie d'accès au parc industriel d'Aylmer, le déménagement et la rénovation de la gare de Montebello, l'amélioration des infrastructures du Centre de recherche en sylvichimie.

La Direction régionale a aussi complété son intervention auprès de la Fondation des aînés de l'Outaouais afin de leur permettre de regrouper sous un même toit plusieurs services de soutien aux aînés qui, faute de lieux de rassemblement et de soutien technique, ne pouvaient être dispensés adéquatement.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Dans le cadre du PECEC, la Direction régionale a assuré le suivi de 24 projets qui ont fait l'objet d'engagements financiers au cours des années antérieures. Ces projets se répartissent principalement dans les secteurs d'activité de la haute technologie et de l'industrie manufacturière.

De plus, la région a participé au développement et à la mise en place d'une dizaine de projets d'entreprises sur son territoire. Parmi ceux-ci : « Ressort Hull inc », qui oeuvre dans l'entretien et la réparation de suspensions de gros camions et « Les industries CEDBEC », une entreprise de transformation du cèdre en Haute-Gatineau.

Abitibi-Témiscamingue

Les activités de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue ont surtout été marquées par le suivi administratif des engagements du Sommet socio-économique et par la préparation de la Conférence biennale de février 1990.

Connaissance du milieu régional

La Direction a participé activement à l'élaboration et au contenu du premier Carrefour régional des affaires et de la sous-traitance tenu à Rouyn-Noranda en septembre 1989. Elle a également fait partie de divers comités d'études concernant le suivi de projets du Sommet socio-économique, notamment dans le domaine touristique, et elle a participé à l'élaboration de plans de relance et de plans de développement de certains secteurs géographiques de la région, dont la région de La Sarre et la ville de Témiscaming. Enfin, la Direction a participé à l'organisation du prochain colloque provincial de l'OPDQ portant sur la qualité de vie, prérequis au développement régional, et devant se tenir à Val-d'Or les 18 et 19 octobre 1990.

Activités de concertation

Concertation gouvernement-région

Conformément aux dispositions de l'Entente-cadre intervenue entre la région et le gouvernement du Québec, la Direction régionale a participé aux dix réunions du Comité de gestion créé en vertu de cette entente avec le Conseil régional de développement. Ce comité a assuré le suivi des engagements du Sommet socio-économique et a constitué l'équipe chargée de préparer la Conférence biennale du 9 février 1990. Cette rencontre de concertation gouvernement-région a permis de négocier 52 projets de développement répartis à travers 13 secteurs d'activité.

Concertation interministérielle

Les membres de la Conférence administrative régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (CARAT) se sont réunis à six reprises en 1989. Ces réunions ont été tenues dans différents secteurs géographiques de la région dont Amos, Malartic et Rouyn-Noranda. Le principe d'une tournée régionale a été adopté afin de susciter une sensibilisation accrue des membres de la CARAT aux problèmes locaux et de permettre aux intervenants locaux de se familiariser avec les rouages de l'administration publique.

Les principaux thèmes abordés lors de ces réunions furent :

- les échanges d'information sur les programmes et les activités des ministères représentés à la CARAT;
- le processus de concertation qui a précédé la Conférence biennale;
- le Contrat de relance pour la ville de Témiscaming;
- les discussions avec les intervenants locaux sur la problématique de développement des municipalités visitées de même que sur leurs principaux projets de développement;
- le suivi de l'Entente régionale de l'Abitibi-Témiscamingue;
- les échanges sur le processus de mise en place de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions;
- les échanges sur la desserte de la région du Nord-du-Québec;
- les échanges sur les questions environnementales et plus particulièrement sur la gestion de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue.

Gestion des programmes

Fonds de développement régional

L'OPDQ, par l'entremise du Fonds de développement régional (FDR), a accepté quatre nouveaux projets et a complété son apport au financement de neuf projets antérieurement acceptés, dont huit avaient fait l'objet d'un engagement au Sommet de l'Abitibi-Témiscamingue en avril 1987. C'est ainsi que le FDR a déboursé, durant l'exercice, 1,3 M$ auxquels viennent s'ajouter 3,1 M$ d'investissements provenant du milieu.

Parmi les nouveaux projets, il convient de mentionner l'intervention particulière du FDR dans la réfection du centre-ville de Senneterre, sous-pôle régional qui fut économiquement éprouvé par le démantèlement de la Base du radar et par les mises à pied collectives dans les services du transport ferroviaire.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Dans le contexte de la fermeture du PECEC et de son remplacement par le PRÉCEP, trois projets ont été autorisés dans le cadre du PECEC en 1989. L'aide octroyée totalise 405 000 $. Ces projets généreront des investissements de l'ordre de 3,3 M$ et la création de 62 emplois. Parmi ces projets, il faut mentionner la construction d'un complexe de serres de verre d'une superficie d'un hectare par les Serres coopératives de Guyenne destinées à la production de tomates.

Côte-Nord

La signature de l'Entente-cadre entre le gouvernement du Québec et la région de la Côte-Nord, le 5 mai 1989, a constitué un événement déterminant dans les activités de la Côte-Nord pour l'année 1989-1990. En effet, la Direction a été particulièrement active dans le suivi administratif des engagements de l'Entente. De plus, de nombreux dossiers axés sur la réalisation de projets stratégiques pour le développement de la région ont été traités.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a participé à divers comités d'étude dont la plupart concernaient le suivi de projets de la Conférence socio-économique, notamment dans le secteur du tourisme. De plus, elle a rencontré l'ensemble des instances régionales, et les discussions ont porté surtout sur les priorités de développement.

En plus des nombreuses rencontres sur des dossiers particuliers, des rencontres plus générales avec les intervenants des différentes MRC ont été tenues

et ce, autant dans les zones éloignées, telles la Basse-Côte-Nord, la Caniapiscau et la Minganie, que dans les centres plus accessibles de la région.

La Direction régionale a également participé à plusieurs démarches du milieu qui avaient pour but l'étude et la concertation sur la problématique de développement d'un secteur ou d'un territoire particulier. Parmi ces activités, il faut citer : le forum régional sur l'emploi, la table annuelle de concertation sur le développement des pêches maritimes, la préparation d'un colloque sur le développement socio-économique de Tadoussac.

De plus, la Direction régionale a amorcé la collecte des données qui serviront à la rédaction du Bilan socio-économique régional, dont la publication est prévue au cours de l'exercice 1990-1991.

Activités de concertation

Concertation interministérielle

Au cours de 1989-1990, la Conférence administrative régionale (CAR) s'est réunie à cinq reprises, alternativement à Baie-Comeau et à Sept-Îles. Comme ces rencontres facilitent les échanges d'information entre les directions régionales des ministères et des organismes gouvernementaux, elles ont une importance particulière dans le contexte du suivi de la Conférence socio-économique. Le principal sujet abordé a donc été le suivi des engagements gouvernementaux issus de la Conférence socio-économique. Les échanges ont permis aux directions régionales de se donner des bases de concertation pour la réalisation de ces engagements, dans un contexte de restrictions budgétaires. Les membres de la CAR ont également discuté du cheminement de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions et de la réorientation des conférences socio-économiques.

Certains dossiers ont fait l'objet de rencontres interministérielles parce qu'ils engageaient la participation technique et financière de plusieurs ministères. Le dossier des infrastructures municipales en Basse-Côte-Nord et en Minganie a particulièrement retenu l'attention.

La Direction régionale a collaboré à la gestion de l'Entente fédérale-provinciale sur le développement régional. Cette collaboration a particulièrement consisté à rédiger des avis sur le développement de certains secteurs et à assurer un soutien au Comité consultatif régional. Dans le cadre de cette entente, la Direction a participé à une intervention concernant un projet de route dans la zone nordique.

Concertation avec le milieu

La Direction régionale a maintenu des relations soutenues et fructueuses avec le CRD. Le suivi de l'Entente-cadre, dont l'OPDQ et le CRD sont les mandataires, a nécessité des échanges continus. Ces échanges ont été favorisés par la présence du CRD aux rencontres de la CAR et par celle de l'OPDQ aux réunions de l'exécutif et du conseil d'administration de l'organisme de concertation. D'autre part, de nombreuses démarches conjointes d'information, de concertation et de développement ont été entreprises et réalisées par le CRD et la Direction régionale.

La Direction de l'OPDQ a, de plus, participé au financement et à la sélection de chacun des agents de développement embauchés par les corporations de développement économique nouvellement implantées sur la Côte-Nord (Haute-Côte-aa-Nord, Caniapiscau, Minganie et Basse-Côte-Nord).

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

En 1989-1990, 23 projets ont été financés par le FDR sur la Côte-Nord pour un montant total de 2,13 M$, générant des investissements de plus de 9 M$. La très grande majorité de ces dossiers ont été traités en fonction des priorités régionales définies dans le cadre de la Conférence socio-économique.

Parmi les interventions les plus importantes du FDR, il convient de souligner le soutien à la mise sur pied de corporations de développement économique en Basse-Côte-Nord et dans les MRC de la Haute-Côte-Nord, de la Minganie et de la Caniapiscau. Des interventions majeures ont favorisé le développement du potentiel minier de la région de Fermont, pendant que plusieurs dossiers à caractère touristique évoluaient grâce à une participation du FDR.

D'autre part, la Direction régionale a soutenu, par des interventions du FDR, les efforts des groupes de femmes de la région dans la prise en charge de leur situation économique.

PECEC - PRÉCEP

Bien que l'année 1989-1990 ait marqué la fin du PECEC, la Direction régionale n'en a pas moins été active dans ce programme, et dix-neuf dossiers ont été traités. Des subventions pour un total de plus de 2,0 M$ ont été versées pour des projets représentant des investissements de plus de 12,0 M$. Le nombre d'emplois créés est évalué à 323 permanents et saisonniers.

Des efforts financiers exceptionnels ont été consentis pour soutenir l'effort des intervenants socio-économiques dans des secteurs de la région particulièrement démunis. Ainsi, en Basse-Côte-Nord, le programme a permis la relance d'une usine de transformation du poisson, grâce à une subvention de 0,5 M$. Par ailleurs, en Haute-Côte-Nord, une sub-

vention de 0,9 M$ a contribué à l'implantation d'une scierie, à partir d'essences de feuillus. De plus, plusieurs des dossiers traités, à l'intérieur du PECEC, faisaient suite aux priorités retenues par la Conférence socio-économique.

Nord-du-Québec

En 1989-1990, la Direction régionale du Nord-du-Québec a répondu à de multiples demandes de sa clientèle, tant autochtone que non autochtone, dont elle a soutenu les diverses initiatives. Cette direction s'est donné le défi d'harmoniser davantage le développement de la région. Par ailleurs, les partenaires en provenance des communautés cries, inuit et non autochtones ont d'un commun accord réclamé la tenue d'une conférence socio-économique dans le territoire et ce, au même titre que les expériences similaires vévues dans les autres régions québécoises.

Connaissance du milieu régional

La Direction régionale a rassemblé des informations en provenance de divers ministères québécois pour mettre à jour le bilan socio-économique de la région Nord-du-Québec, dont la rédaction sera complétée au cours des prochains mois.

L'équipe régionale a de plus été étroitement associée à l'organisation d'une conférence interprovinciale des ministres chargés des dossiers du Nord, qui s'est tenue à Val d'Or à l'automne 1989 et qui fut présidée par le ministre délégué au développement régional. Outre sa participation à la logistique propre à un tel événement, la Direction régionale a produit une recherche portant sur les caractéristiques comparées des programmes de développement de l'entreprise dans les milieux nordiques canadiens. Cette conférence des ministres du Nord a fait ressortir toute l'importance que les divers partenaires portent à la question de l'incidence de la fiscalité fédérale sur les milieux nordiques canadiens. À cet égard, la Direction régionale a rassemblé des informations portant sur la perception de l'incidence de la TPS ainsi que sur les conséquences de la mise en application des recommandations du rapport Brunelle portant sur les indemnités fiscales consenties aux résidents nordiques. Une étude plus complète de ces conséquences a été confiée à une firme de consultants en gestion qui effectuera une évaluation d'ensemble pour chacune des provinces et des territoires concernés.

De concert avec le CRD Kativik, l'OPDQ a accepté de verser un montant de 50 000 $ dans le cadre d'un budget de mise au point de projets pour financer une étude visant la mise en place de services financiers dans les communautés inuit du Nord québécois. Cette étude devrait permettre d'établir divers scénarios de desserte pour répondre aux besoins financiers de base de ces milieux.

La Direction régionale a également participé à une consultation auprès de divers intervenants de la région de Chibougamau-Chapais afin de dégager des orientations susceptibles de guider une stratégie de relance de l'activité minière dans ce secteur. Les travaux de cette équipe ont été réalisés de concert avec des intervenants du ministère de l'Énergie et des Ressources et ont donné lieu à des propositions dont le financement pourrait s'orchestrer dans le cadre de nouveaux budgets prévus.

Avec le Secrétariat aux affaires autochtones, la Direction régionale a été étroitement associée à des efforts visant à susciter la mise en place d'un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO) pour les besoins de la communauté indienne de Restigouche. Ce mandat revêt d'autant plus d'importance qu'il s'agit d'une responsabilité qui a été confiée à l'OPDQ et au Secrétariat aux affaires autochtones par le Conseil des ministres, dans le but d'accroître les efforts pour diversifier l'économie locale de cette importante réserve indienne.

Enfin, la Direction régionale, de concert avec des représentants de chacun des groupes ethniques du territoire, a préparé un avant-projet de conférence qui a été soumis à l'attention des principaux organismes régionaux, de façon à discerner les incidences d'une démarche aussi importante que celle de la Conférence socio-économique pour l'avenir d'un développement planifié du Nord québécois.

Activités de concertation

Parmi les activités de concertation auxquelles fut étroitement associée la Direction régionale, il convient de mentionner, dans un premier temps, son étroite participation aux travaux réguliers du Secrétariat aux affaires autochtones, soit aux réunions des coordonnateurs ainsi qu'au comité de développement économique. Ces rencontres régulières ont permis de faire le suivi des projets en provenance des clientèles autochtones dans de nombreuses régions du Québec et de déterminer les meilleures stratégies susceptibles de favoriser leur développement.

La Direction régionale a aussi poursuivi des liaisons étroites avec des représentants du ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie du Canada et ce, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions. Outre sa participation aux travaux du comité consultatif de la région du Nord-du-Québec, la Direction a eu régulièrement des échanges avec ses homologues fédéraux concernant la mise sur pied de nouveaux programmes et la recevabilité de projets.

Sur le plan de la coordination fédérale-provinciale, la Direction régionale a de nouveau été associée aux travaux du comité de concertation des projets en

milieux inuit et cri. Un comité d'analystes s'est réuni à quelques occasions, de façon à coordonner le financement et le besoin de formation requis par les promoteurs en milieu autochtone nordique.

L'OPDQ a de plus maintenu des liaisons étroites avec un certain nombre d'organismes privilégiés en milieu inuit, soit le CRD Kativik, l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik. Du côté des clientèles cries, l'Office a également entretenu des contacts avec l'Administration régionale crie et son bureau de Québec ainsi qu'avec le Comité d'aide aux projets d'entreprises. Du côté des clientèles non autochtones, la Direction régionale a établi des relations avec les commissariats industriels du territoire et avec la Conférence des municipalités nordiques, qui regroupe l'ensemble des municipalités du territoire de la Baie James.

Gestion régionale des programmes

Fonds de développement régional

Quelques projets ont fait l'objet d'approbations au cours de l'exercice budgétaire courant. Deux projets s'inscrivent dans le prolongement d'un plan visant le soutien aux pourvoiries de la région de Schefferville, soit : l'amélioration de la route de Squaw Lake et la mise en place d'un kiosque d'accueil de l'Association des pourvoyeurs. En 1989-1990, quatre projets ont été financés par le FDR pour un montant total de 0,2 M$.

La ministre responsable du développement régional a accepté d'officialiser le lancement de la Conférence socio-économique du Nord-du-Québec. À cette fin, une première tranche du budget de fonctionnement a été allouée au CRD Kativik.

À ces projets s'ajoutent quelques initiatives fort modestes de soutien à la nation Attikamek pour l'organisation d'un colloque et pour le financement d'une étude de marché en milieu inuit.

Programme expérimental de création d'emplois communautaires

Deux projets ont fait l'objet d'approbations en 1989-1990, soit l'Hotel de Wemindji, ainsi qu'un projet de financement d'équipement forestier, pour les besoins d'un promoteur de la réserve indienne de Mistissini.

La Direction régionale a dû s'adapter à la période de transition entre la fin du PECEC et la mise en place du PRÉCEP, nouveau programme de soutien à l'entreprise.

Coordonnées des bureaux de l'OPDQ en 1990

Siège social
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
488, rue Hôtel-de-ville
C.P. 1360 - 2e étage
Chandler (Québec)
G0C 1K0
(418) 689-2019

224, route Principale
C.P. 207
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
(418) 986-6023

Bas-Saint-Laurent
337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
(418) 722-3566

Saguenay — Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 2e étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
(418) 547-5789

Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-4957

Chaudière-Appalaches
700, rue Notre-Dame Nord, suite D
Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)
G6E 3C1
(418) 387-6677

Mauricie — Bois-Francs
100, rue Laviolette, 4e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
(819) 371-6617

Estrie
200, rue Belvedère Nord, bureau 4.05
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
(819) 820-3155

Montréal
440, boul. René-Lévesque Ouest, 8e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1V7
(514) 873-5845

Laval
1555, boul. Chomedey, bureau 210
Laval (Québec)
H7V 3Z1
(514) 686-1428

Laurentides
85, rue de Martigny Ouest
2e étage, bureau 2.15
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 3R8
(514) 432-3880

Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, bureau 2.01
Édifice Montval, 2e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
(514) 670-8522

Lanaudière
138, rue Saint-Paul
Joliette (Québec)
J6E 5G3
(514) 759-0195

Outaouais
170, rue Hôtel-de-ville, bureau 7.120
Hull (Québec)
J8X 4C2
(819) 772-3038

Abitibi-Témiscamingue
180, boul. Rideau, bureau RC.03
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
(819) 762-3561

Côte-Nord
625, boul. Laflèche, bureau RC.307
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
(418) 589-4345

456, avenue Arnaud
1er étage, bureau 09
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
(418) 962-5351

Nord-du-Québec
1060, rue Conroy
Aile Saint-Amable, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5E6
(418) 643-3285